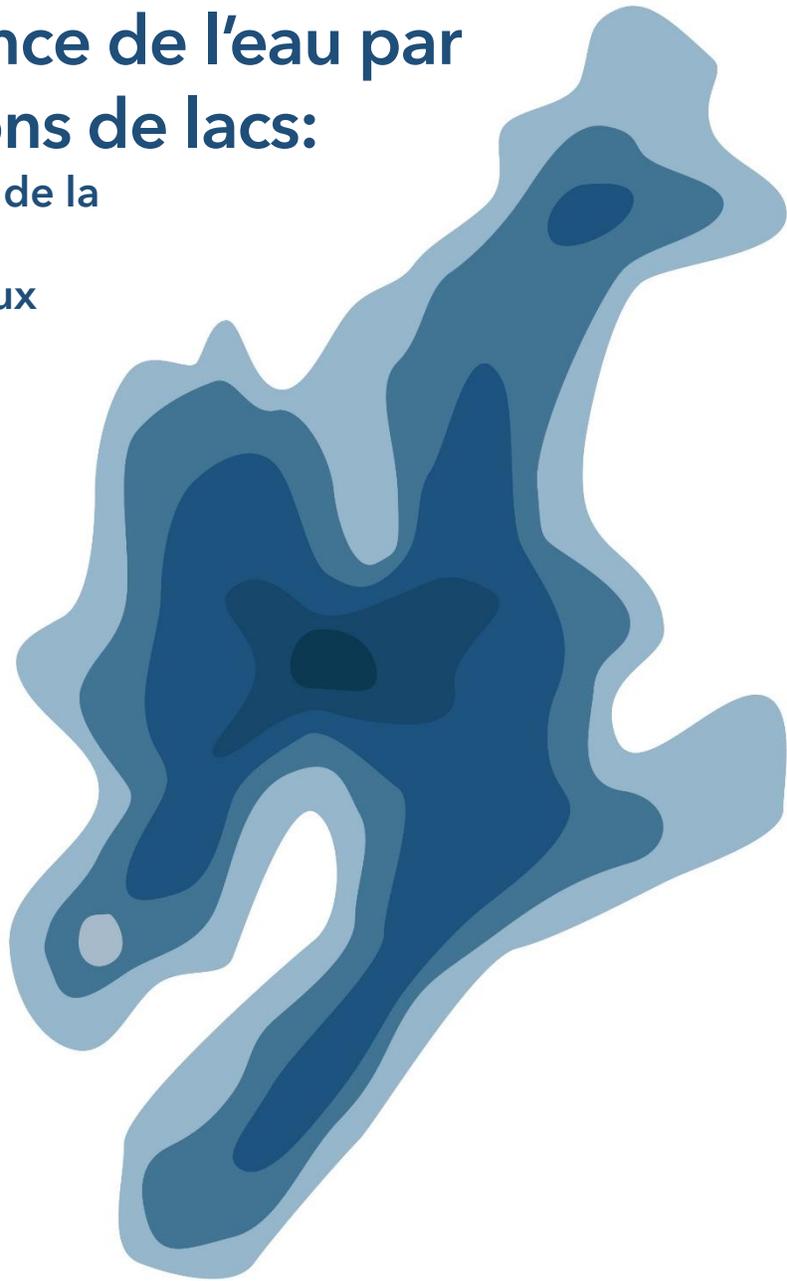


La gouvernance de l'eau par les associations de lacs:

Le rôle et les enjeux de la société civile face à la protection des eaux des Laurentides



Essai de maîtrise (Supervised Research Project)

Soumis par : Daniil Katkov

Supervisé par : Nik Luka

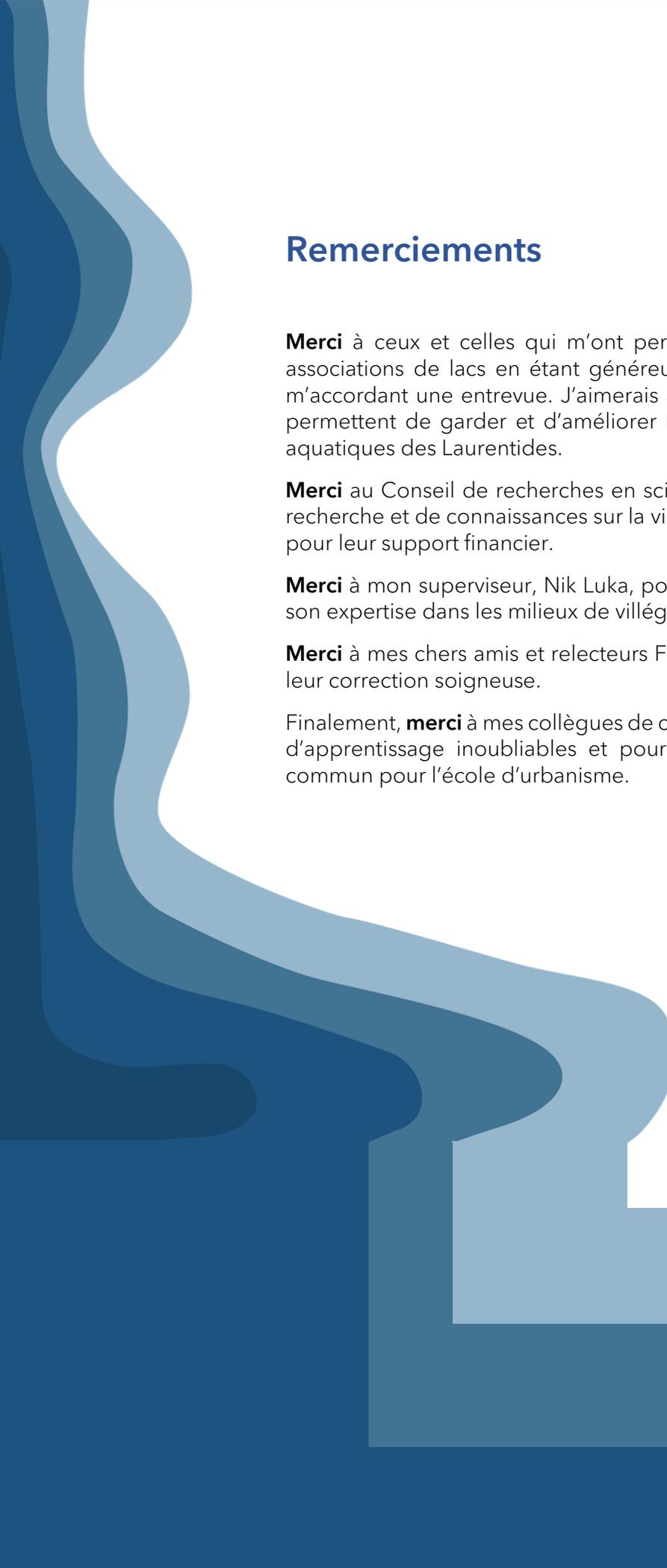
Présenté à l'Université McGill en vue de l'obtention du grade de maître en urbanisme

Résumé

Les lacs du Québec sont une ressource de valeur immense à la base de plusieurs activités sociales et économiques les mettant au cœur de discussions entre la vaste gamme d'acteurs de l'eau. Un de ces acteurs est les associations de lacs: des groupes de citoyens, habitants autour d'un même lac, qui se portent volontaires pour la protection de leur lac. Alors qu'il existe des recherches sur la villégiature et les lacs ainsi que sur la croissance des contextes ruraux et périurbains au Québec on ne trouve que quelques études sur les associations de lacs. Les milieux qui ont été étudiés sont surtout en Ontario et aux États-Unis. Comme le Québec a sa propre stratégie de l'eau, il est intéressant d'étudier les actions de ces organismes dans le contexte québécois. Ce projet de recherche entreprend donc une exploration des actions ainsi que des enjeux des associations de lacs par 15 entretiens semi-guidés, 14 étant avec des associations de lacs. Ces entretiens ont soulevé deux enjeux majeurs pour les associations de lacs. Ceux-ci sont les espèces envahissantes et la détérioration des berges. La cause prédominante de ces enjeux est l'utilisation de bateaux à moteur. Les associations font une variété d'actions pour protéger leurs lacs, majoritairement financées par des cotisations annuelles aux membres. Une tendance observée est la corrélation négative entre la participation à l'association et la quantité de riverains autour d'un lac. Les entretiens ont aussi révélé des solutions peu connues comme l'arrêt de l'application de sel routier afin de diminuer la propagation du myriophylle à épis. Le rôle des associations de lacs est souligné alors qu'il est peu couvert dans la stratégie québécoise de l'eau qui porte plus d'attention aux organismes de bassins versants. Le projet conclut avec plusieurs pistes pour l'avenir pour donner suite à l'exploration du sujet.

Abstract

Quebec's lakes are an immensely valuable resource, at the root of many social and economic activities, and at the heart of discussions between a wide range of stakeholders. One of these being lake associations: groups of citizens living around a lake, who volunteer for their lake. While there is research on vacationing and lakes, as well as on the growth of rural and peri-urban contexts in Quebec, there are only a few studies on lake associations. The locations that have been studied are mainly in Ontario and the United States. As Quebec has its own water resource management strategy, it is interesting to study the actions of these organizations in the Quebec context. This research project therefore undertakes an exploration of the actions and issues of lake associations through 15 semi-structured interviews, 14 of which were with lake associations. These interviews raised two major issues for lake associations. These are invasive species and shoreline deterioration. The predominant cause of these issues is the use of motorboats. Associations take a variety of actions to protect their lakes, mostly financed by annual membership fees. One trend observed was the negative correlation between participation in the association and the number of residents around a lake. The interviews also revealed little-known solutions, such as not applying road salt to reduce the spread of Eurasian water milfoil. The role of lake associations was highlighted, despite its peripheral role in Quebec's water strategy, which pays more attention to watershed organizations. The project concludes with several avenues for future exploration and research.



Remerciements

Merci à ceux et celles qui m'ont permis d'en apprendre pleinement sur les associations de lacs en étant généreux et généreuses avec leur temps et en m'accordant une entrevue. J'aimerais aussi les remercier pour leurs efforts qui permettent de garder et d'améliorer la qualité environnementale des milieux aquatiques des Laurentides.

Merci au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et au réseau de recherche et de connaissances sur la ville et l'urbain Villes régions monde (VRM) pour leur support financier.

Merci à mon superviseur, Nik Luka, pour ses conseils éclairés, ses anecdotes et son expertise dans les milieux de villégiature et exurbains.

Merci à mes chers amis et relecteurs Federico Verdier Diaz et Coralie Roy pour leur correction soigneuse.

Enfin, **merci** à mes collègues de classe en urbanisme pour des expériences d'apprentissage inoubliables et pour leur intérêt dans mon projet hors du commun pour l'école d'urbanisme.

Table des matières

1. Introduction	2
2. Résumé de la littérature.....	4
2.1 Régions de chalets	4
2.2 Conservation et gouvernance de l'eau	5
2.3 Associations de lacs	6
2.4 Contexte laurentien.....	7
3. Méthodologie et analyse	9
3.1 Les associations de lacs des Laurentides.....	11
3.1.1 Histoire.....	11
3.1.2 Statut légal et membres.....	12
3.1.3 Noms et missions	12
3.1.4 Les types de lacs représentés par des associations	13
3.2 Les aspects environnementaux.....	14
3.2.1 Les plantes envahissantes.....	14
3.2.2 Conservation des bandes riveraines.....	16
3.2.3 Les activités nautiques	18
3.2.4 La qualité de l'eau.....	19
3.2.5 Les claims miniers	20
3.3 Les aspects sociaux et économiques	21
3.3.1 Les activités communautaires	22
3.3.2 Les accès à l'eau	23
3.3.3 Les problématiques sociales.....	23
3.3.4 Le financement.....	25
3.3.5 Le support des autres organismes.....	26
3.3.6 Le rapport municipal	28
4. Discussion et conclusion	30
4.1 Les bateaux à moteur.....	30
4.2 Une ressource collective.....	31
4.3 Les services publics.....	31
4.4 Les rôles des organismes de bassins versants	32
4.5 La répartition des finances	33
4.6 L'engagement autochtone	33
4.7 Pistes pour l'avenir	34
Ouvrages cités	36
Annexes	39

1. Introduction

Les lacs du Québec sont non seulement une ressource naturelle par leur eau douce, mais une partie importante du patrimoine collectif des Québécoises et Québécois. Leur valeur environnementale est immense car ils permettent une biodiversité saine en approvisionnant la faune et la flore d'un milieu propice pour leur habitation. Ils approvisionnent également des résidences prisées et du divertissement à de nombreux habitants de la province et d'ailleurs. Les lacs peuvent même être à la base d'une économie locale par l'introduction d'activités récréotouristiques sur le plan d'eau ou aux alentours. Il y a donc plusieurs usagers de l'eau sur nos lacs. Afin de contrôler l'utilisation de celle-ci, il existe plusieurs acteurs tels que des organismes et les paliers gouvernementaux qui mettent en place des règlements, des politiques et des programmes. Ces acteurs essayent donc de mettre en œuvre des plans afin de mieux gérer cette ressource tant appréciée et ce, sur des échelles différentes: celles du Canada, du Québec, d'une région, d'un bassin versant, d'une municipalité ou d'un lac. Il va sans dire que c'est un système de prise de décisions complexe qui découle du grand nombre d'usagers de l'eau.

Ce projet de recherche explore ce monde de la gestion de l'eau à partir de sa plus petite échelle organisée, celle des associations de lacs. Ces associations de citoyens, habitants autour d'un même lac, se portent volontaires pour la protection de leur lac. Cette initiative de la société civile a un impact observable sur la qualité de l'eau des lacs qu'elle protège. Le but de cette recherche est alors d'explorer les enjeux auxquels font face les associations afin de voir ce que celles-ci, ainsi que les organismes impliqués dans la gestion de l'eau et le gouvernement à tous ses paliers, pourraient faire afin de mieux gérer cette ressource. Comment mieux encadrer les activités des associations ? Par l'entremise d'entretiens semi-guidés, les associations de lacs des Laurentides ont pu expliquer leurs activités telles que les façons dont elles s'attaquent aux problématiques environnementales qui sont présentes sur leurs lacs ainsi qu'aux enjeux contre leur opération, qui rendent difficile l'accomplissement de leurs missions. En même temps, une exploration de ce milieu a été entreprise afin de retrouver des sujets intéressants pour de futures recherches dans la sphère de l'exurbain et des milieux de villégiature. Ce projet a ainsi fait ressortir le rôle important que jouent ces associations non seulement dans leurs actions pour l'eau et pour l'environnement, mais aussi au niveau social. Il souligne notamment les nombreux défis qui entourent et qui sont causés par les bateaux à moteur de plaisance et le réseau complexe d'acteurs de l'eau.

Alors qu'il existe des recherches sur la villégiature et les lacs (Garceau, 1996; Dupont, 2004; Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2012) ainsi que sur la croissance des contextes ruraux et périurbains au Québec (Ladouceur, 2008; Jean et al., 2014; Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2006), on ne trouve que quelques études sur les associations de lacs. Les milieux qui ont été étudiés sont surtout en Ontario et aux États-Unis (Harris et al., 1979; Kramer, 2007; Kreutzwiser, 1986). Le Québec a sa propre stratégie de l'eau (actuellement détaillée pour la période de 2018 à 2030) et donc des dynamiques différentes au niveau de sa gestion. On ne peut alors pas être certains que les associations d'ailleurs ont des enjeux semblables à ceux des associations de lacs québécois. Les Laurentides sont utilisées dans ce projet comme représentation des régions du Québec. Celles-ci sont la destination de villégiature et de nature la plus populaire pour les Montréalais, étant un territoire

avec une grande offre de chalets, lacs, rivières, pistes de ski, sentiers et forêts à proximité de la métropole (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2006). Cette région offre aussi l'opportunité d'étudier un milieu avec un grand nombre d'associations de lacs actives. La grandeur des Laurentides permet toutefois d'avoir une certaine variété dans les milieux où opèrent ces associations par ses nombreuses municipalités et MRC, qui couvrent des territoires variant d'urbains à ruraux.

Ce document exploratoire débute en décrivant la littérature académique existant sur le sujet des milieux de villégiature, de la gouvernance de l'eau, des associations de lacs, puis sur les Laurentides. La méthodologie de cette étude est ensuite utilisée comme introduction à l'analyse qui décrit ce qu'ont relevé les entretiens avec les associations de lacs. L'analyse est séparée en trois grands thèmes qui suivent généralement l'ordre dans lequel ceux-ci ont été abordés à voix haute. Le dernier chapitre contient la discussion qui vient faire le pont entre la documentation et l'analyse. La discussion présente des points importants à considérer pour les différents acteurs de l'eau. Finalement, les pistes pour l'avenir présentent des opportunités pour d'autres recherches académiques dans la sphère de la gouvernance de l'eau issues des résultats de cette étude.



2. Résumé de la littérature

2.1 Régions de chalets

La culture des chalets du Canada est semblable (et sûrement une évolution) de la pratique sociale de résidences secondaires dans les pays nordiques. Comme le décrit Müller (2007), cette tradition est popularisée par l'idéalisation des paysages ruraux ainsi que l'image bucolique de la vie en villégiature, devenue tant prisée par les détenteurs de chalets. Müller explique la popularisation de ce désir pour une résidence secondaire vers la fin du 19^e siècle par des œuvres d'artistes évoquant la splendeur de la vie rurale et en bord de mer, alors acquise par la haute bourgeoisie. L'apparition de plusieurs « Grosshandlarvillor », des manoirs près des débarcadères de bateaux à vapeur sur l'archipel de Stockholm, ont ensuite inspiré la classe moyenne supérieure de construire leurs propres résidences secondaires. Cette recherche de ruralité apporte l'urbanisation. Après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont vu une forte augmentation du développement en milieu exurbain, observé par Taylor (2011) comme une région qui se trouve en dehors d'une ville et généralement au-delà de ses banlieues et possède une très basse densité. De plus en plus la désignation d'un territoire exurbain est donnée à la transition entre le périmètre d'urbanisation et la zone rurale. Ces maisons exurbaines étaient sur de plus vastes terrains qui permettaient d'avoir une vie dans l'idéal jeffersonien, où les familles pouvaient élever des animaux et gérer leur propre lopin de terre, comme l'ont étudié Nelson et Dueker (1990).

Les chalets laurentiens ressemblent plutôt à l'essor des deuxièmes résidences des pays nordiques, donc il ne faut pas les confondre avec les maisons exurbaines américaines, utilisées comme résidences primaires. En effet, les chalets canadiens concentrés surtout en Ontario et au Québec ont leur propre nature folklorique au sein de notre patrimoine culturel, similaire à celui présent dans les pays nordiques et basé sur la proximité à la nature plutôt que l'autosuffisance des maisons exurbaines américaines. L'importante description de la région des chalets de Halseth (1998) met en évidence la différence entre le développement exurbain et les régions de villégiature en décrivant l'environnement rural dans lequel les chalets se posent, mais restent séparés socialement et géographiquement du rural. Cette séparation est expliquée, entre autres, par la limitation économique d'acquisition de chalets, les réservant à ceux qui ont des revenus élevés. Les propriétaires de chalets, comme observé par Luka (2007; 2008), en Ontario central, sont bien éduqués et la proportion qui a un salaire élevé est bien au-delà de la proportion à Toronto. En plus de cette exclusivité économique, Luka observe un manque de diversité ethnique chez les villégiateurs, ce qui ne fait pas explicitement part du folklore des chalets canadiens, mais y est peut-être inhérente. Harrison (2010) observe l'évolution des chalets et des villégiateurs, qui étaient souvent générationnels et donc descendants des villégiateurs pionniers. Avec le temps, ces chalets sont modernisés et passés à une nouvelle vague de villégiateurs plus fortunés, qui ont moins de connexion à l'historique des régions et ne connaissent pas les règles non-dites. L'article d'Harrison fait donc allusion à la tradition des villégiateurs comme étant soucieux quant à leurs environs.

2.2 Conservation et gouvernance de l'eau

Comme l'écrit Lait (2018), les villégiateurs du lac Meech au Québec ont joué un rôle important dans la création du parc de la Gatineau, le parc de conservation de la capitale fédérale. Après la formation du parc, par contre, Lait explique que ces villégiateurs ont contesté la création d'une plage publique sur le lac pour ainsi garder le lac inaccessible au public, tandis que sur leurs terrains, plusieurs infractions des règlements sur la revégétalisation des berges ont été observées. Ceci met en question les efforts de conservation des riverains ou du moins leurs motivations pour l'établissement d'aires protégées. De plus, les discours environnementaux moralisateurs que mènent certains riverains ont une allure hypocrite lorsqu'on regarde les effets qu'ont leurs propres constructions exurbaines. Comme le décrivent Hasen et al. (2005), les développements exurbains ont l'effet de réduire les populations indigènes, donc nuisant à la biodiversité, et ce, sur une aire plus grande que l'aire bâtie. Il y a plusieurs façons de voir la nature et sa conservation; comme l'explique Mace (2014), ces points de vue ont bien évolué entre 1960 et aujourd'hui. Alors que l'on peut regarder tout simplement la nature et son niveau de santé, par exemple le nombre d'espèces en voie d'extinction, on pourrait aussi regarder la nature en lien avec les services écosystémiques qu'elle fournit aux humains. C'est la distinction qui fait la différence entre les points de vue nommés par Mace « la nature pour elle-même » et « les humains et la nature », ce dernier étant plus moderne et qui met en évidence les plus grandes implications de la nature au sein de notre société.

Se tournant maintenant vers la gouvernance de l'eau, Bakker et Cook (2011) se penchent sur le manque de cohérence du système canadien, qui a des impacts négatifs sur la capacité de bien gérer l'eau. Notamment, la décentralisation du système crée un défi de coordination, d'intégration et de cueillette de données. Au Québec, c'est la *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030* qui a comme vision d'assurer que l'utilisation et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont faites de façon responsable, intégrée et durable. Une stratégie phare de ce document déposé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2018) durant le gouvernement Couillard est la mise en place d'un Conseil québécois de l'eau, qui avait comme but d'harmoniser les efforts des différents acteurs de l'eau afin de favoriser le succès de la stratégie. Un changement de gouvernement a alors eu lieu en 2018 avec l'élection de François Legault. Après la réflexion à la meilleure procédure pour le succès des interventions pour l'eau, le Conseil a été remplacé par le Forum d'action sur l'eau en 2020, celui-ci a mené à une première publication d'*Actions concertées pour l'eau 2022*. Ce document du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2022) rassemble les enjeux et actions de 29 organismes participants (membres et non-membres) sur cinq thématiques, dont la protection et la restauration des milieux aquatiques. Les enjeux importants auxquels font face les associations de lacs, discutés dans l'analyse, y figurent, tels que la navigation de plaisance et les plantes aquatiques envahissantes. Le gouvernement du Québec (2023) annonce que la prochaine activité de ce Forum et de ses groupes de travail sera d'assister à la mise en place du Fonds bleu, qui va garantir du financement pour les actions vis-à-vis l'eau au Québec.

Il reste à constater si l'approche intégrant le Forum d'action sur l'eau a amélioré la situation imparfaite de la gouvernance de l'eau au Québec. Comme décrit dans l'étude de Medema et al. (2015), les gouvernements du Québec et du Canada ont privilégié une approche misant sur la gestion par bassin versant, mais l'étude démontre que plusieurs défis existent pour les organisations des bassins versants (OBV): « leur capacité d'action limitée, leur niveau de crédibilité, un décalage entre les discours provinciaux et locaux et une participation limitée

d'acteurs importants issus de la société civile ou du secteur privé » (p.1). Une autre limitation importante discutée dans l'étude est les territoires des gouvernements locaux et ceux des OBV qui ne s'agent pas. En effet, le pouvoir décisionnel ne revient souvent pas aux OBV, mais aux autorités locales et régionales, qui non seulement n'opèrent pas sur la même échelle que les OBV, mais doivent convaincre les autorités de penser à des enjeux au-delà des limites de leur territoire. Il est toutefois à noter que l'étude indique l'importance de l'apprentissage social ainsi que le potentiel que les OBV ont pour le faciliter. Autrement, un rôle particulier des OBV pourrait être de créer des normes utilisées pour changer les actions ainsi que les politiques qui guident ces actions en lien avec la gouvernance de l'eau. Alors que l'une des difficultés auxquelles les OBV font face est les différents paliers de gouvernements, Parlow (2007) indique qu'il existe souvent un manque d'implication citoyenne au niveau des gouvernements locaux. Ainsi, il n'est pas suffisant de changer la façon par laquelle les OBV opèrent, mais aussi les autres gouvernements, comme l'indique d'ailleurs Medema et al. (2015). Parlow (2007) propose l'idée de conseils de quartiers, qui seraient directement impliqués dans la discussion et la prise de décision sur les politiques locales. Une idée qui se rapproche des associations de lacs, qui ne sont toutefois pas des comités du gouvernement, mais qui imitent leur raison d'être.

2.3 Associations de lacs

Les associations de lacs sont des organismes composés de riverains (ou personnes habitant à proximité d'un lac) qui ont comme un des objectifs de l'association, la protection de l'environnement d'un ou de plusieurs lacs. Une étude sur les associations des lacs en Ontario par Kreutzwiser (1986) explique que l'expansion des chalets dans les années 1950 et 1960 a provoqué des impacts sur la qualité de l'eau et des berges. Alors que les plans municipaux ontariens se concentraient sur les régions urbaines, les villégiateurs ont reconnu la nécessité d'agir pour la protection de l'environnement, tout en prenant en compte leurs limitations d'agir en tant que résidents saisonniers. L'utilité de l'action collective et la pression politique ont donc mené à la création d'associations de lacs. Kreutzwiser (1986) note toutefois qu'il existe des associations qui remontent à bien avant l'accélération de la construction des chalets, la plus vieille dans ses recherches en Ontario datant des années 1890. Ces plus anciennes associations étaient mises en place principalement pour organiser ou promouvoir des activités sociales, mais incorporent désormais des objectifs environnementaux. Certaines associations de lacs gardent toutefois un objectif social important. Dans leurs recherches, Harris et al. (1979) ont trouvé que ces associations ont une qualité d'eau de lac inférieure à celles qui ont une histoire d'actions environnementales. Il faut donc faire la distinction entre la raison d'être des associations (environnementale ou sociale) et la qualité de l'eau qui s'y rattache, tout en considérant l'âge de l'association, donc si celle-ci a pu avoir un effet positif sur la qualité de l'eau. Dans l'état du Maine, une étude sur les associations de lacs par Snell et al. (2013) indique que les associations de lacs sont plus souvent présentes lorsqu'une perturbation environnementale a eu lieu sur un lac, en plus de plusieurs autres facteurs incluant la présence de multiples territoires politiques.

Séparément de leur historique et leurs origines, il est également intéressant d'étudier ce qui influence les associations de lacs et leur succès. Une étude des associations de lacs du Minnesota de Kramer (2007) se concentre sur l'effet du capital social d'une association et indique que celui-ci a un petit effet positif sur les réalisations environnementales de l'association. Ceci correspond à une des conclusions de Kreutzwiser (1986), qui observe que les gouvernements ont un pouvoir décisionnel sur l'inclusion des associations ainsi que sur leur

efficacité dans la prise de décisions. Plusieurs autres facteurs sont mentionnés par Kramer (2007), notamment le taux de participation étant positivement relié aux bonnes relations de l'association avec des représentants du gouvernement, négativement relié à la superficie d'un lac ou du nombre d'habitants et positivement relié à la quantité d'habitants saisonniers (villégiateurs). Gabriel et Lancaster (2004) ont trouvé au Wisconsin qu'un plus grand nombre de problèmes sont bien abordés par les associations qui détiennent beaucoup de chalets comparées à celles qui en ont moins. Snell et al. (2013) font mention que le niveau de succès des associations est aussi relié à leur niveau de concentration sur un problème en particulier, quel qu'il soit. Plusieurs articles, dont celui de Harris et al. (1979) indiquent un lien direct entre la qualité de l'eau du lac et les activités environnementales des associations de lacs. Il reste que les actions de ces associations restent limitées. Selon Harris et al. (1979), un des enjeux majeurs pour l'accomplissement de la mission d'une association de lacs est les problèmes environnementaux qui ne sont pas d'origine locale, donc sur une échelle hors de son contrôle. Ces genres de problèmes requièrent l'intervention d'autorités sur un territoire plus vaste.

Ces associations de citoyens sont donc des acteurs de l'eau importants, et comme l'indiquent Gabriel et Lancaster (2004), vitaux, dans la gestion des lacs. Cependant, la *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030* met l'accent sur les activités de concertation menées par les OBV. En effet, cette *stratégie* définit les associations de lacs comme étant des usagers de l'eau, au même type que les pourvoies, le milieu agricole et les industries. Alors que les associations sont des regroupements de riverains usagers de l'eau, ils forment ensemble un organisme avec un objectif et la capacité d'engendrer un changement concret pour l'environnement. On pourrait même argumenter que ces associations de la société civile sont plus citrines pour assurer un environnement sain pour les lacs que le gouvernement. Cet argument serait en lien avec un mouvement qu'on observe sur une période débutant après la Seconde Guerre mondiale, documenté par Agrawal et Lemos (2007), soit le mouvement de décentralisation de la gouvernance environnementale. Loin d'être parfait, ce phénomène permet en principe une meilleure participation citoyenne afin d'exploiter pleinement les connaissances citoyennes. Cependant, il faut s'assurer que l'état garde une responsabilité envers l'environnement afin de prévenir sa retraite de celle-ci.

2.4 Contexte laurentien

Les Laurentides sont une région administrative du Québec située directement au nord-ouest de Montréal et Laval. Étant de presque 23 000 km², il faut prévoir plus de quatre heures pour le voyage en automobile entre Oka, la ville la plus au sud, et Lac-De La Bidière, le territoire non organisé le plus au nord. En 2021, les Laurentides comptaient plus de 636 000 habitants (Statistique Canada, 2023). Plusieurs informations sont disponibles dans le portrait territorial des Laurentides du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune [MRNF] (2006). Des traces d'occupation autochtone remontent à plus de 5000 ans sur ce territoire, surtout par les peuples algonquiens. La colonisation du territoire pour l'agriculture débute dans la partie sud des Laurentides (les basses Laurentides) et atteint son apogée dans les années 1840, déclenchant ensuite la colonisation du centre des Laurentides (le cœur des Laurentides). Les terres n'étant point fertiles dans cette région, elles étaient plutôt exploitées pour la chasse et la pêche. Sous l'influence du curé Labelle, un chemin de fer a été construit entre Montréal et Mont-Laurier afin de desservir et exploiter cette région difficile d'accès en hiver. En 1927, les premiers trains de neige ont emmené des skieurs dans la région, attirant le développement de l'hôtellerie

de luxe dans les années 1930. Comme le décrit le MNRF (2006), c'est entre 1950 et 1970 qu'un essor de la villégiature a lieu grâce à l'amélioration du réseau routier et de la popularisation de l'automobile. Cette tendance dans les Laurentides doit s'expliquer par l'augmentation globale des revenus, comme ailleurs au Canada (Gagnon, 2003; Luka, 2007; Luka 2008). Après l'abandon du P'tit train du Nord et la fermeture de plusieurs centres de ski dans les années 1980 et 1990, le tourisme de la région semble déperir. Toutefois, l'ouverture du parc linéaire du P'tit train du Nord et la renaissance de la Station Mont-Tremblant font renaître l'industrie du tourisme.

Les émotions qu'évoquaient les Laurentides, et le font toujours, sont bien encapsulées dans le *portrait des principaux centres de villégiature des Laurentides* d'Henri-Paul Garceau (1996).

Pour les Montréalais et plusieurs milliers de citoyens de la province de Québec, la région des Laurentides était un lieu idyllique: aimait-on la pêche ou la chasse? Les immensités montagneuses trouées de milliers de lacs comblaient les appétits des conquérants de la faune. Aimait-on le climat rigoureux de l'hiver, les grands espaces blancs et les côtes poudreuses pour le ski? Plus de cent remonte-pentes automatiques étaient disponibles. Pour d'autres, les Laurentides sont cette source vive de la beauté naturelle propice à la poésie, à la réflexion. Le grand silence de la montagne, son air pur et ses soleils brûlants inspireront le poète, le peintre ou le musicien.

En effet, la région des Laurentides compte plus de 6000 lacs (MRNF, 2006) qui se situent dans le cœur des Laurentides et dans les Hautes-Laurentides. Le cœur des Laurentides est devenu particulièrement important pour la villégiature, tandis que les Hautes-Laurentides ont un attrait particulier pour les chasseurs et pêcheurs pour leurs grandes étendues d'eau (réservoirs) et leurs forêts (MNRF, 2006). Les Laurentides comptaient une population de 505 845 habitants en 2005, selon la direction de santé publique des Laurentides (2005), trois quarts desquels sont concentrés dans les régions au sud qui sont plus urbanisées. Ce fait démontre la différence dans le cadre bâti entre les basses Laurentides et le reste des Laurentides (cœur et hautes), ainsi que le gonflement saisonnier qui résulte des résidences secondaires et du tourisme. En effet, dans le cœur et Hautes-Laurentides il existe des centres urbains tels que Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais une grande partie des habitations sont des chalets en bordure de lac, rivière ou forêt. Ces résidences secondaires offrent un grand lien avec l'extérieur par l'intermédiaire d'une grande galerie ou une véranda, indique Ladouceur (2008). Elle explique ensuite que les constructions, souvent des bungalows, ont aussi de nombreuses ouvertures permettant un constant contact avec la nature des alentours. Ces détails mettent en évidence l'importance de la nature pour les villégiateurs, et donc sa conservation.

Une sélection d'études existantes a été présentée dans ce résumé de littérature, ainsi que la région des Laurentides qui est le sujet de l'étude actuelle. Le prochain chapitre continue le portrait de la région administrative des Laurentides, mais d'un côté plus technique, et présente la façon que les associations de lacs de celle-ci ont été étudiés. Ce que cette étude a retrouvé est présenté par la suite dans l'analyse.

3. Méthodologie et analyse

Une approche majoritairement qualitative a été prise pour cette exploration des associations de lacs des Laurentides. La région administrative des Laurentides qui figure ci-bas a été choisie pour cette étude à cause de sa grande quantité de lacs et son offre importante en villégiature. Il faut souligner que cette région est définie par des frontières qui sont une construction sociale gouvernementale afin de faciliter la gouvernance de son territoire. Alors que la région définit la sélection de participants pour ce projet, elle n'est pas une limite représentative du territoire contenant des associations de lacs. Alors qu'il y a plus d'une centaine d'associations de lacs dans les Laurentides, elles ne sont pas équitablement réparties, les basses Laurentides et le nord des Hautes-Laurentides n'en comportant pas du tout.



Figure 1. Région administrative des Laurentides.
(Source : Orbitale, [CC BY-SA 3.0](#))

Plusieurs associations de lacs ont des plateformes numériques pour communiquer avec leurs membres, telles qu'une page Facebook ou un site web qui peuvent démontrer les problématiques auxquelles un lac et son entourage sont assujettis. Cependant, ces informations publiques ne font souvent référence qu'aux problématiques environnementales. Donc, afin de pouvoir mieux comprendre les enjeux entourant les associations avec une vision plus globale, des entretiens avec les associations de lacs ont été demandés. L'utilisation d'entretiens plutôt que d'un sondage permet une approche plus nuancée au lieu d'essayer de vérifier une hypothèse en particulier. La liberté offerte par des entretiens permet une exploration d'enjeux qui sont pertinents à chaque association individuellement ainsi que l'opportunité de découvrir des sujets qui n'auraient peut-être pas été révélés par des réponses à un sondage.

Alors que ce n'est pas une étude complète de toutes les associations de lacs sur le territoire des Laurentides, un effort a été mis pour répartir géographiquement les sources des données pour varier la taille des lacs et l'intensité de développement qui les entoure. Au départ, le nombre d'entrevues a été fixé quasi arbitrairement à quinze en estimant que ce nombre d'entrevues serait, dans un premier temps, suffisant pour établir une bonne représentation du sujet à l'étude et, dans un deuxième temps, possible de compléter dans les délais prévus. Les associations de lacs participaient volontairement à l'étude et étaient choisies par un échantillonnage de réseaux puis de commodité, qui sont des méthodes d'échantillonnage non probabilistes, donc pourraient souffrir d'un biais de sélection. En effet, seules des associations avec une adresse courriel ou un formulaire de contact disponible en ligne ont été invitées à faire une entrevue.

Une particularité de la méthodologie qui a simplifié le projet, en plus de le guider vers une concentration sur les associations dans le domaine de l'eau, très achalandé par différentes voix, a été la question d'éthique en recherche. Alors que plusieurs projets de recherche doivent

passer par un processus d'éthique afin de pouvoir faire l'objet d'entretiens, ce règlement ne s'applique pas quand le sujet de recherche n'est pas l'individu lui-même, mais une organisation qu'il représente (gouvernement du Canada, 2022). Cette distinction permet entre autres de passer directement vers des entrevues axées sur le fonctionnement d'organisations sans un long processus d'éthique. Le point est fait sur ceci, car le concept d'éthique s'applique aux individus et devrait être connu comme étant important à maintenir, mais aussi comme étant un potentiel dissuasif de recherche similaire sur un axe plus humain.

Le premier entretien a été fixé avec le conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, un organisme à but non lucratif dont les membres sont en majorité des associations de lacs. Le CRE Laurentides a donc servi comme point de départ pour comprendre d'une façon plus globale les enjeux environnementaux dans les lacs des Laurentides, ainsi que pour des contacts à des associations de lacs proactives. Les premières entrevues avec des associations de lacs ont donc été référées par le CRE Laurentides. Par la suite, des associations de lacs ont été contactées au fur et à mesure, à partir de la liste de membres du CRE Laurentides ainsi que de la recherche en ligne pour des associations. La recherche d'associations dans les Laurentides et l'envoi d'invitations pour une entrevue ont continué jusqu'à ce que quatorze associations aient accepté d'en faire partie. Pour le but de cette étude, les organismes contactés et retenus correspondaient aux critères suivants :

1. Regroupement de personnes, généralement des riverains, qui ont pour objectif commun d'assurer la protection de l'environnement d'un à trois lacs, ou un réservoir.
2. Se retrouvent dans la région administrative des Laurentides.
3. Peuvent être facilement rejoints par courriel et sont disponibles pour un appel vidéo.

Ces entretiens à participation volontaire étaient tous avec un.e ou deux membres du conseil d'administration d'une association de lac. Ils ont été semi-guidés par des questions (qui se retrouvent à l'annexe A), dont certaines omises si elles ne s'appliquaient pas ou si l'information était facilement disponible, comme la mission d'une association qui est souvent indiquée sur son site web. Les sujets discutés dans les entretiens allaient généralement comme suit :

- A. L'histoire de l'association et la composition de son conseil d'administration
- B. Les enjeux auxquels l'association fait face
- C. Les actions pris par l'association
- D. Les sources de financement pour ces actions
- E. Les accès à l'eau et les commerces d'hébergement/villégiature (camping, Airbnb...)
- F. Les organismes et gouvernements avec lesquels l'association fait affaire

Les entretiens d'environ 45 minutes chacun étaient tenus sur la plateforme Microsoft Teams avec l'outil de transcription activé. Les associations participantes ont eu l'option d'anonymat et une période de 14 jours pour revenir sur les propos tenus lors de l'entretien suite à celui-ci.

Une analyse thématique a ensuite été entreprise sur le contenu recueilli par les entretiens et complété par des publications en ligne par des associations de lacs des Laurentides, d'autres organismes, ou encore des journaux. Les thèmes résultant de cette analyse ont alors été sélectionnés pour garder ceux qui sont les plus pertinents pour la compréhension du rôle des associations et des enjeux autour de celles-ci. Comme dans toute recherche qualitative, les résultats et comment ils sont interprétés sont subjectifs; il faut cependant souligner qu'en menant des entretiens avec les acteurs qui sont le sujet de recherche, un biais particulier peut être attendu en faveur des associations.

Afin de donner un meilleur portrait de la source des données pour cette analyse, ci-bas se retrouve la répartition des 14 associations participantes à ce projet, organisées par municipalité régionale de comté ou MRC. La distribution des associations participantes est vaguement reliée au nombre présumé d'associations existantes dans chaque MRC, le nombre exact n'étant pas connu. Le nombre relatif présumé a été estimé par un survol des lacs dans ces MRC ayant un potentiel pour une association de lac. Les trois zones en couleur pâle au sud de la carte sont la MRC de Deux-Montagnes, la MRC de Thérèse-De-Blainville et la Ville de Mirabel. Ces trois secteurs, aussi connus comme les basses Laurentides, sont en majorité des terres agricoles et des zones résidentielles en banlieue, mais contiennent aussi des zones industrielles et commerciales importantes. Cependant, les basses Laurentides n'ont pas d'associations de lacs sur leurs territoires, mis en évidence par la carte dans l'annexe B, et sont donc absentes de l'analyse.

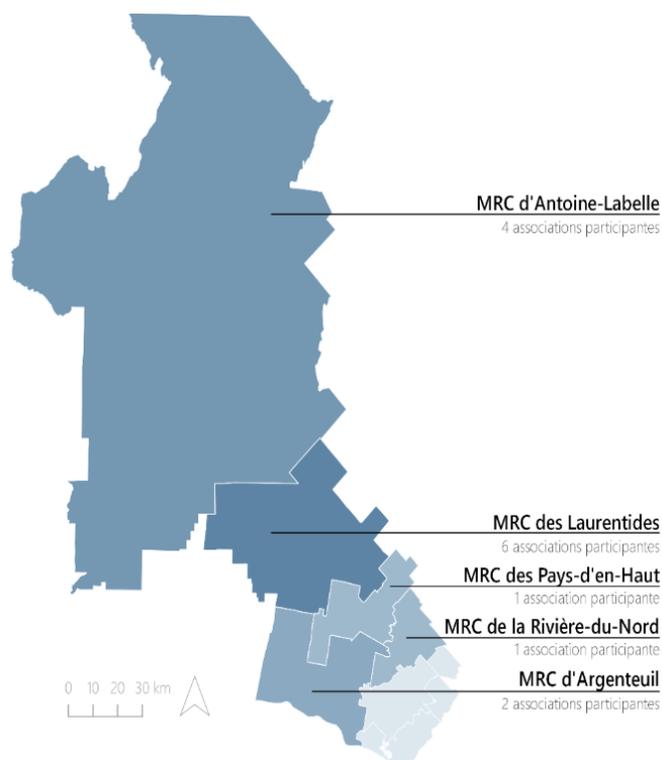


Figure 2. Carte de la composition des Laurentides avec le nombre de participants à cette étude.

3.1 Les associations de lacs des Laurentides

3.1.1 Histoire

Les associations de lacs des Laurentides ne sont pas une nouveauté. De celles qui ont participé à ce projet, la plus ancienne a été créée en 1960. En effet, la majorité des 14 associations ont été créées entre les années 1960 et 1979, correspondant aux débuts de la popularisation du mouvement environnementaliste. Celles-ci réagissaient surtout à des problèmes de fosses septiques, ou au manque de fosses septiques tout court, ayant pour résultat le déversement d'eaux sanitaires directement dans les lacs. Grâce aux efforts de ces associations, l'eau de ces lacs anciennement très pollués et avec de fortes concentrations de coliformes est maintenant de bonne qualité et dans certains cas, même buvable lorsque filtrée. Certaines associations avaient d'autres motifs tels que l'interdiction de bateaux à moteur sur le lac, une préoccupation avec la détérioration des berges ou encore l'ensemencement de poissons pour la pêche et d'autres activités telles des régates. Cependant, les associations sont toujours en train de se former dans les Laurentides. La plus récente participante a été incorporée en 2022 et son lac est atteint par une plante envahissante nommée le myriophylle à épis. D'ailleurs, les associations créées récemment l'ont été soit en raison d'une augmentation de l'herbage dans le lac ou d'une autre particularité nécessitant le pouvoir d'un organisme incorporé.

3.1.2 Statut légal et membres

L'incorporation permet à ces organismes sans but lucratif d'avoir une présence officielle en tant que personne morale et donc l'accès à certains services et subventions. Des comités environnementaux ont toutefois précédé certaines associations, incluant celle incorporée en 2022, indiquant qu'il y a des efforts environnementaux qui ne sont pas officialisés et donc difficiles à étudier. Les obligations qui viennent avec l'incorporation telles qu'une constitution, une assemblée générale et un conseil d'administration assurent la pérennité de l'organisme. Ce conseil d'administration est composé presque sans exception de riverains permanents ou saisonniers, tous bénévoles. Ces personnes peuvent œuvrer dans n'importe quel domaine, très peu de celles-ci pratiquent un métier directement relié à l'environnement, la limnologie ou la biologie. Cependant, certains allouent beaucoup de temps aux activités de leur association, dont la compréhension des enjeux environnementaux et la sensibilisation des autres riverains.

Les associations représentent des membres eux-mêmes riverains ou « semi-riverains », voulant dire des résidents de deuxième ou troisième rang du lac ou ayant un droit d'accès et qui expriment un intérêt à être membre de l'association. Ces membres payent pour faire partie de l'association et donc avoir un droit de vote dans les activités de l'association, créant un conflit d'intérêts potentiel quant à l'environnement du lac dû à l'hésitation à changer des comportements ou s'enlever des privilèges. Pourtant, une bonne qualité de l'environnement du lac est aussi dans l'intérêt primordial des riverains pour qu'ils puissent profiter des lieux et assurer de garder la valeur immobilière de leurs investissements.

3.1.3 Noms et missions

Alors que la structure demeure la même pour les associations de lacs, un conseil d'administration de riverains et des membres riverains, le nom des associations n'est pas toujours pareil. En effet, il y a une variation marquée dans la façon dont les associations se nomment :

- l'« association pour la protection de l'environnement du lac **X** » (ou autre titre explicitement à vocation environnementale) compte 4 participants à cette étude;
- l'« association de riverains/propriétaires/résidents du lac **X** » compte 8 participants;
- l'« association du lac **X** » compte 2 participants.

Ces noms semblent indiquer des motivations différentes. Toutefois, une comparaison des énoncés de missions de ces associations révèle des thèmes très similaires, d'où l'intérêt de les analyser ensemble. Alors que toutes sauf deux des missions font une mention directe à l'environnement, certaines d'entre elles ont aussi comme mission de travailler au bien-être des résidents, incluant celles qui sont des associations pour la protection de l'environnement d'un lac (APEL). Cela étant dit, le nom de l'association n'est pas un indicateur parfait de ses actions, car les vœux des résidents et un souci de l'environnement sont présents dans les trois catégories de noms. Une des associations participantes a même changé de nom au courant de son existence afin d'être une association de propriétaires plutôt que de protection du lac simplement parce qu'une association de propriétaires mobilise plus de membres sur leur lac.

Il y a bien évidemment des différences dans les façons de réaliser les objectifs entre les associations; la discussion des actions entreprises par celles-ci sera un sujet majeur dans la suite de la présente étude. L'approche qui guide ces actions est intéressante, car deux des associations se sont explicitement exprimées comme étant des organismes de concertation ou

non-coercitives, voulant dire qu'elles offrent de l'encouragement aux résidents et aux municipalités d'agir de la façon qu'elles voient comme étant la plus informée. Cependant, plusieurs associations agissent plutôt en mettant de la pression sur les municipalités qui contiennent leurs lacs. Certaines se perçoivent comme la liaison entre les demandes des résidents et les entités qui peuvent exercer une influence sur la qualité de vie sur le lac, tandis que d'autres (comme celles qui sont non-coercitives) se distancient de ce rôle à moins que ce soit en lien direct avec l'environnement du lac.

3.1.4 Les types de lacs représentés par des associations

Le pourcentage de lacs des Laurentides ayant une association de lac n'est pas connu, mais si le lac a sur ses rives plus d'une dizaine de chalets, il est assez probable qu'une association y existe. Alors que certains de ces lacs sont nourris par une source et donc ont naturellement un avantage quant à la qualité de l'eau, étant aussi au sommet de leur bassin versant, d'autres ne sont pas des lacs entièrement naturels. Les caractéristiques physiques d'un lac ainsi que les activités qui s'y exercent déterminent les préoccupations sur lesquelles se pencheront les associations de lacs.

En effet, les Laurentides contiennent 2045 lacs ou réservoirs avec un ou plusieurs barrages, 1206 de ceux-ci ont une vocation récréative et de villégiature. Comme il y a plusieurs catégories de barrages dépendamment de leur hauteur et du volume d'eau qu'ils retiennent, il est aussi important de regarder spécifiquement les barrages à forte contenance qui sont définis comme ayant une hauteur d'au moins un mètre et dont la capacité de retenue est supérieure à 1 000 000 m³ ou des barrages d'une hauteur minimale de deux mètres et demi et dont la capacité de retenue est supérieure à 30 000 m³. Dans les Laurentides, 354 lacs contiennent un barrage à forte contenance avec une vocation récréative et de villégiature. Alors qu'on ne connaît pas le nombre total de lacs dans la région, il est évident qu'une proportion importante des lacs possèdent un niveau d'eau artificiellement élevé.

Des lacs participants à ce projet, la moitié sont détenus par un barrage à forte contenance. Certains barrages étaient historiquement utilisés pour la drave afin de régulariser le débit, un autre est pour le contrôle des inondations, mais deux des lacs étaient entièrement construits par le déboisement et l'ajout de barrages. Ces lacs artificiels étaient au centre de conceptions de développements immobiliers qui sont maintenant des quartiers de chalets et des espaces importants surtout pour les gens qui habitent sur leurs rives. Un des enjeux de ces lacs est l'entretien des barrages, ce qui inclut une étude du barrage à chaque cinq ans, coûtant jusqu'à 30 000 dollars. Habituellement, cela relève de la municipalité, mais dans le cas de développements immobiliers autour d'un lac artificiel, le barrage est plutôt la responsabilité du propriétaire du lac. Ceci rend l'avenir du barrage plus incertain. Dans le cas d'un des lacs inclus dans cette étude, le lac représenté par l'association n'existe plus à cause d'un barrage mal entretenu après un changement de propriétaire.

Les concepts de lacs artificiels et de lacs privés (une anomalie qui est étonnamment commune dans les Laurentides) sont importants dans l'univers des associations de lacs, car ils n'arrêtent pas la formation d'association sur ces lacs, mais font en sorte que le gouvernement municipal peut avoir une attitude différente envers le lac. Comme il sera réitéré à travers ce document, le type de lac qu'une association représente influence grandement les enjeux auxquels elle fait face, soit non seulement sa domanialité, mais aussi la superficie du lac, sa profondeur, sa largeur, sa densité de population, etc. Un autre aspect intéressant de certaines associations est

le regroupement de plusieurs lacs se trouvant à proximité sous une seule association, ce qui est le cas d'une des associations participantes. Si les enjeux sont identiques dans les lacs, le rassemblement de plusieurs lacs sous une association est une façon efficace d'éviter le duplicata de travail administratif.

3.2 Les aspects environnementaux

Le paragraphe sur l'histoire des associations a fait allusion au fait que les enjeux environnementaux principaux des associations changent avec le temps. Le portrait présenté ci-bas est ancré dans le présent et le passé récent, en 2023, lorsque les entretiens générant ces informations ont été faits.

3.2.1 Les plantes envahissantes

La grande majorité des associations ont le myriophylle à épis comme principal enjeu et ceci même lorsque l'espèce n'est pas présente dans leur lac. En effet, seulement trois des quatorze lacs représentés dans l'échantillon sont affectés par le myriophylle à épis. Toutefois, il reste un sujet préoccupant pour la plupart d'entre eux, alors qu'ils essaient de limiter la propagation de cette algue. Le myriophylle à épis est une plante aquatique exotique envahissante qui peut se multiplier à partir d'un fragment de tige et qui a un avantage biologique sur les autres espèces aquatiques du Québec (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2022). Le risque de propagation entre lacs vient surtout d'embarcations visitant un lac affecté et emmenant un fragment de la plante sur un autre plan d'eau. Cette propagation est facilitée par le tronçonnage de la plante par les hélices de bateaux à moteur, en plus de leur fragmentation naturelle. Les bateaux et leurs remorques transportent ensuite ces boutures. Lorsque le myriophylle à épis est présent dans un lac, il est éliminé avec grande difficulté, un défi que seulement quelques lacs (non-participants à cette étude) ont pu accomplir grâce en particulier à la volonté d'associations de lacs.

En ce qui est des lacs déjà affectés, plusieurs actions sont prises afin de réduire l'envahissement ainsi que de prévenir que la plante se répande:

- Des études de la flore (surveillance)
- L'arrachage de plantes
- Le bâchage de plantes avec toiles en fibre de verre ou jute
- L'arrachage avec système de remontée par succion
- La mise de bouées de signalisation aux endroits affectés
- La mise en place de réglementation pour obliger le lavage de bateaux
- La mise en place de stations de lavage
- La sensibilisation des résidents

Alors que ces techniques existent (Association des riverains du lac des Abénaquis, 2022), leur mise en pratique n'est pas toujours évidente. Outre le problème de trouver le financement pour de l'équipement dispendieux permettant la remontée par succion, se procurer les approbations nécessaires pour entamer une procédure telle que le bâchage ou l'arrachage l'est tout autant. En effet, l'acquisition de permis du gouvernement se révèle difficile. Bien que les permis en place servent à baliser les activités modifiant le fond du lac, leur contrôle pose des exigences inatteignables pour les associations qui ont des ressources limitées. Une des

difficultés est l'obtention d'une approbation de deux ministères : celui responsable de l'environnement et celui responsable de la faune. Il reste à voir si l'unification de ces ministères dans le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) améliore la situation. En plus des demandes avant l'activité d'arrachage ou de bâchage, les exigences quant aux suivis sur cinq ans ne semblent pas réalistes. En général, ce processus de permis pour intervenir sur le lac semble être quelque chose qui demande un grand effort aux associations et risque de rendre le projet impossible. L'assistance avec l'accomplissement des demandes gouvernementales n'a pas été facilitée par les ministères faisant les demandes et l'aide professionnelle pour remplir la paperasse nécessaire n'est pas gratuite. Alors que ces interventions semblent encouragées par les experts, il y a une incertitude parmi une des associations quant aux actions telles que l'arrachage, car ce type d'initiative aurait pu avoir été la cause d'une augmentation en phosphore dans le lac. Comme cette plante est encore nouvelle dans la région, il est possible que les méthodes d'élimination ne soient pas complètement maîtrisées.

La grande majorité des associations participantes font plutôt de la prévention, principalement par la surveillance grâce aux études de la flore, que plusieurs associations ont fait avec l'aide d'un organisme tel le CRE Laurentides. La méthode de prévention la plus répandue est la sensibilisation et la pression pour la mise en place d'un système qui assure le lavage d'embarcations. Le lavage de bateaux est recommandé afin d'enlever les boutures de plantes qui peuvent être sur une embarcation ou son moteur. Généralement, ce lavage est fait à une station désignée à l'aide d'un jet d'eau sous pression et avec ou sans l'assistance d'un superviseur. Il est également possible que la station de lavage ait simplement une brosse et un sceau dans le cas où le lac est fermé aux bateaux à moteur et donc sert à laver des canots, kayaks, etc. La plupart des associations participantes sont dans une municipalité qui a une station de lavage, parfois installée après une pression par l'association. Du financement est même disponible pour l'installation d'une station de lavage d'embarcations; une des associations participantes s'est portée volontaire afin d'aider la municipalité à obtenir cette bourse. Cependant, certaines municipalités n'offrent pas de stations de lavage. Un lac participant se situe sur le territoire de trois municipalités dont aucune des trois n'offre une station de lavage d'embarcations.

La solution de prévention offerte par une station de lavage n'est pas parfaite. Alors que des associations ne sont pas certaines de la qualité du lavage des bateaux, l'une d'entre elles note que la station de lavage construite par la municipalité et fortement félicitée ne répond pas aux exigences du gouvernement provincial. Quant à la qualité du lavage, les stations qui sont automatiques permettent à l'utilisateur de recevoir un code après avoir lavé son bateau, ce qui donne accès à une clé afin d'ouvrir la barrière vers la descente de bateaux. La qualité du lavage n'est pas surveillée dans ce cas, à moins de la présence d'une caméra permettant une évaluation ultérieure. Lorsqu'un employé est présent au poste de lavage afin d'opérer le jet d'eau, une association a exprimé ne pas être certaine de la qualité de ce lavage. Le comportement le plus problématique est celui de sauter le lavage tout court, parfois par le passage de plusieurs bateaux avec un seul lavage lors de l'ouverture de la barrière, si la barrière n'est pas correctement refermée ou encore lorsqu'il n'y a pas de barrière et qu'un système de bonne foi est utilisé.

Toutefois, une association préfère ne pas avoir de station de lavage offerte par la municipalité, la logique étant que la mise en place d'un règlement de lavage sans stations de lavage à proximité du lac réduira le nombre de bateaux de l'extérieur. Les bateaux visiteurs sont déjà désincités à visiter plusieurs lacs à cause des frais de lavage qui ne sont habituellement pas

demandés aux contribuables. Les frais d'accès au lac s'élèvent parfois au-delà de cent dollars pour les visiteurs et les associations préfèrent les garder élevés afin de ne pas voir leurs eaux devenir un endroit repère pour un accès plus abordable et donc plus achalandé qu'aux alentours.

Les préoccupations des associations face à la propagation du myriophylle à épis ne sont pas concentrées que sur les accès publics au lac, par contre, car les accès privés posent un risque particulier. En effet, la mise à l'eau d'embarcations par des propriétés privées permet de détourner les barrières et la signalisation indiquant le règlement de lavage obligatoire. Ceci n'est pas un problème en soi pour les bateaux restant toujours sur un même lac, mais plutôt lorsqu'un invité utilise la rampe à bateaux. Une des solutions envisagées est la mise en place d'un système de vignettes permettant de différencier les bateaux locaux des visiteurs.

Finalement, les municipalités et le gouvernement provincial font des actions indirectes qui peuvent affecter l'efficacité avec laquelle les associations de lacs préviennent la propagation des plantes envahissantes. Pour les municipalités et le ministère des Transports, c'est l'épandage de sel sur les routes, celui-ci risquant de se déverser vers les lacs et ainsi augmenter leur salinité. Une association participante a indiqué qu'il s'agit d'un enjeu pour la propagation du myriophylle à épis, qui se propage davantage dans les eaux avec une conductivité plus élevée. Une autre action gouvernementale trouble les milieux particulièrement achalandés de visiteurs. La communication par pancartes est une réalité pour tous les accès publics, mais un règlement indiquant que ces pancartes doivent être unilingues (en français) rend le partage de règles sur les plantes envahissantes difficile pour des endroits visités par un grand nombre d'anglophones. L'association affectée utilisera donc des pictogrammes afin de rendre l'information plus accessible.

3.2.2 Conservation des bandes riveraines

Une préoccupation importante de toutes les associations de lacs est la protection des berges. Alors que celles-ci sont aussi protégées par les municipalités avec de la réglementation contre l'abattage d'arbres, la limitation de la tonte de gazon près de la rive et d'autres conventions, les associations jouent néanmoins un rôle important dans cette sphère. Les comportements problématiques qui endommagent les rives, mentionnés par les associations participantes, sont en première place les bateaux, spécifiquement les bateaux à ballast, et la tonte de gazon ou l'abattage d'arbres sans permis en bande riveraine.

Les associations ont un rôle important à jouer dans la collecte de données sur les lacs, car ces informations peuvent ensuite servir à engendrer du changement dans la réglementation qui n'est pas générée par les associations. Par exemple, certaines associations ont fait la caractérisation des berges ou encore une étude sur l'érosion afin de comprendre les impacts de nos activités sur les rives. Elles essaient également de trouver la source primaire de l'érosion telle que les vagues, le gel et dégel ou la création de sentiers. Ces études peuvent aussi être utilisées afin de supporter les efforts de sensibilisation que les associations font à travers leurs bulletins de nouvelles, courriels ou publications sur les réseaux sociaux.

Le plus grand danger pour les rives reste la circulation d'embarcations qui font des vagues, une problématique particulièrement néfaste dans les lacs peu profonds ou étroits, où ces caractéristiques favorisent la création de vagues qui grugent les rives. Alors que les problèmes avec la limitation de telles embarcations seront discutés davantage dans la prochaine section sur les activités nautiques, la réglementation sera discutée dans les prochaines lignes. Les

associations de lacs n'ont pas un pouvoir juridique leur permettant de limiter la navigation sur un lac : même les municipalités n'ont pas ce pouvoir, outre des conditions d'accès tels des permis ou des certificats de lavage. En effet, la navigation est généralement une compétence fédérale gérée par le ministère des Transports (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, 2010). Les limitations telles que l'interdiction de bateaux à propulsion mécanique ou électrique, le contrôle de la vitesse ou l'interdiction d'utiliser un bateau pour le ski nautique peuvent être demandés par une administration locale, comme une municipalité, à Transports Canada en accompagnant leur demande d'une analyse du problème actuel et son implication, notamment par rapport à la sécurité publique, à l'environnement ou à l'intérêt public.

Alors que certaines associations se contentent des règlements institués par les municipalités et le fédéral, d'autres ont des codes d'éthique ou de courtoisie pour la navigation sur le lac. Ces codes sont le résultat d'une attente de respect entre les riverains et couvrent souvent plus que les comportements nécessaires pour la protection des rives. En plus d'énoncer la réglementation fédérale sur le plan d'eau, plusieurs codes d'éthique ajoutent des demandes visant à limiter l'érosion, notamment :

- Ne pas naviguer en cercle
- Faire un départ perpendiculaire à la rive
- Minimiser l'utilisation de ballasts
- Réduire la vitesse dans les baies et près des rives (si pas déjà dans les règlements fédéraux)
- Limiter l'utilisation à haute vitesse des motomarines, *wakeboat* et gros bateaux dans les secteurs d'eau profonde.

Comme la création d'un code est relativement simple, plusieurs associations peuvent l'entreprendre facilement, même si seulement quelques-unes des associations participantes l'on fait. Toutefois, assurer que ce code soit respecté reste un défi. D'une part, il faut communiquer l'information à tous les riverains et d'une autre, il faut faire part du code aux visiteurs et finalement, il faut assurer un accord mutuel quant au code. Alors que les méthodes de communication utilisées par les associations ont évolué généralement vers des modes sans papier, il est devenu plus ardu de faire en sorte que tous les riverains reçoivent les publications de l'association. Plusieurs associations communiquent directement avec de nouveaux propriétaires autour du lac afin de les informer des règles et de l'existence de l'association, une communication plus simple grâce à sa nature ciblée. Quant à l'accord et le respect de ce code, plusieurs des associations, surtout celles représentant les lacs plus peuplés, ont fait mention de toujours avoir quelques récalcitrants. Cette méthode n'est donc pas sans défaut, évidemment.

Si la plupart des associations et des municipalités doivent se contenter de leur pouvoir restreint face aux compétences fédérales, l'association du lac Tremblant est particulière dans son approche au contrôle de la navigation. Effectivement, la mise à l'eau au lac Tremblant est faite par la marina de ce lac et des règles additionnelles aux régulations fédérales s'appliquent, notamment l'interdiction des motomarines, des embarcations à ballast et des embarcations excédant 23 pieds de longueur en plus d'une limite sur le nombre de bateaux mis à l'eau par jour et la nécessité d'avoir la carte Accès Mont-Tremblant, accessible aux résidents de la Ville de Mont-Tremblant. Ces règlements, indiqués sur les sites web de l'association ainsi que de la ville, sont dits être instaurés à « l'unanimité », indique l'association. Elles vont au-delà des limitations normalement accordées par le gouvernement fédéral en vertu du règlement sur les

restrictions visant l'utilisation des bâtiments. Ces limitations additionnelles sont possibles grâce à la Préservation Lac-Tremblant-Nord (PLTN), chargée de la gestion de la marina, où se trouve la seule mise à l'eau légitime pour le lac. C'est donc par une entente entre la Ville de Mont-Tremblant, la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, la PLTN et l'association qu'une telle réglementation est mise en place pour une meilleure protection des berges et un contrôle plus vaste de la navigation.

Bien que les règlements en place sur la navigation et le maintien des bandes riveraines sont des mesures de prévention contre l'érosion, il est également possible de prendre une approche plus active par la revégétalisation des berges. Deux associations participantes ont entrepris d'offrir un don de plantes à quelques propriétaires pour planter en bande riveraine. Cette initiative plus directe n'est pas quelque chose que toutes les associations peuvent considérer, car elle requiert un coût important.

3.2.3 Les activités nautiques

Afin de mieux comprendre la position des associations face à la navigation et à d'autres activités sur le lac, une exploration de la situation est nécessaire. Même si l'environnement est une priorité pour ces associations (qu'elles soient des associations de propriétaires ou pour la protection de l'environnement), certaines ont une position difficile face à la limitation des embarcations motorisées. En effet, quelques lacs qui permettent la circulation de bateaux à moteur ont mentionné qu'il y a ou il existe un risque de créer des conflits entre les membres de l'association en essayant de limiter le droit de circuler d'une façon ou de posséder un type d'embarcation. Dans certains cas, la municipalité décide de procéder à l'interdiction des embarcations motorisées sur l'ensemble de son territoire, comme est le cas à Sainte-Adèle, qui a fermé ses mises à l'eau afin de limiter la prolifération du myriophylle à épis. Une municipalité peut aussi mettre en place son propre code d'éthique.

Le raisonnement pour la mise en place de limitations d'embarcations n'est toutefois pas nécessairement d'une nature environnementale, car certaines associations participantes ont mentionné un potentiel conflit d'usage si la croissance d'utilisateurs du lac continue. Pour l'instant, aucune association ne cite un conflit d'usage comme un problème. Cependant, des tensions sociales se forment entre les utilisateurs de bateaux à moteur et les riverains préférant la quiétude et/ou ayant un souci pour le dommage à l'environnement causé par ces embarcations. La grandeur du lac en question influence la facilité avec laquelle l'association peut conclure une entente entre tous les riverains. Les plus grands lacs ont une plus grande surface pour des activités nautiques, mais facilitent aussi la déconnexion des riverains face à leur environnement. Cette déconnexion est encore plus prononcée avec des locataires ou des visiteurs qui ont souvent été mentionnés comme étant ceux ne connaissant pas ou ne suivant pas les règlements (code d'éthique).

Une préoccupation de deux associations est la location d'embarcations, spécifiquement la motomarine, qui est généralement perçue comme problématique par les associations. Comme la location d'embarcations accroît le nombre d'utilisateurs étrangers sur un lac, les associations peuvent avoir une attitude négative envers les compagnies de location, mais en général, il ne semble pas y avoir de problématique. Une explication potentielle est que les compagnies de location augmentent l'économie locale et peuvent réduire la demande pour l'accès au lac avec une embarcation personnelle, réduisant le risque d'introduction de plantes envahissantes. D'un

autre côté, les hydravions sont généralement vus comme problématiques, car ils sont bruyants, mais aussi parce qu'il est impossible de laver l'avion entre le décollage et l'atterrissage.

Les associations encouragent les embarcations non motorisées tels les canots et les kayaks, puisque ces types de bateaux ne fragilisent pas l'environnement comparativement aux équivalents motorisés (bien qu'il reste quand même un certain risque de propagation d'espèces envahissantes). Aucune association n'a fait mention que des visiteurs en bateau non motorisé causent un désagrément, mais la situation n'est pas pareille pour les résidents. Les résidents propriétaires de bateaux à moteur se plaignent de la quantité d'embarcations non motorisées, mettant en évidence la division entre les différentes magnitudes de souci pour l'environnement qu'ont les divers résidents.

Afin d'avoir un meilleur respect des règles, nombre d'associations militent pour une patrouille nautique. Celle-ci n'est pas facilement mise en place, car elle requiert soit des bénévoles ou des fonds. Toutefois, certaines associations ont ou auront bientôt une patrouille nautique organisée par la municipalité après leurs demandes. Cette patrouille est un outil pour renforcer les bons comportements sur le lac. De plus, une association recommande une meilleure connaissance générale de l'utilisation des trousseaux de lutte contre les déversements afin de mieux intervenir au cas où un bateau chavire. Une connaissance accrue des procédures d'urgence permettra de réduire les impacts environnementaux des chavirements.

3.2.4 La qualité de l'eau

Les associations de lacs ont historiquement eu la qualité de l'eau comme plus grand enjeu, qui a d'ailleurs été une raison courante pour la création de ces associations dans les Laurentides. C'est grâce à cette concentration sur la qualité de l'eau que plusieurs lacs pollués ont vu de grandes améliorations, surtout accomplies par l'éducation auprès des riverains et des réformes sur les installations sanitaires. La qualité de l'eau reste une préoccupation importante pour les associations de lacs, particulièrement face à la prolifération des cyanobactéries causées par des concentrations trop importantes de nutriments tels que le phosphore et l'azote. D'ailleurs, les Laurentides sont historiquement la région administrative la plus touchée par les fleurs d'eau de cyanobactéries (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2012). Ainsi, les associations continuent leurs efforts d'éducation auprès des riverains afin d'assurer, entre autres, qu'il n'y ait pas d'usage de fertilisant autour du lac.

Une des activités les plus communément pratiquées par les associations de lacs est le test de la qualité de l'eau, facilité par le réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Le but de ce test est de recueillir des données sur le niveau trophique des lacs sur une longue durée. Le RSVL est une initiative du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qui démontre une initiative du gouvernement provincial à forte adoption sur le territoire des Laurentides. Le programme du RSVL inclut le test de transparence (lectures Secchi) ainsi que l'analyse en laboratoire pour le phosphore, le carbone organique dissous et la chlorophylle A. En plus de donner une vision globale sur la situation des lacs de villégiature du Québec, ce programme permet aux riverains de comprendre l'état de leur lac et de les éduquer quant aux problématiques courantes.

La fréquence de l'échantillonnage diffère entre les associations, certaines faisant les tests plusieurs fois par an ou chaque année, tandis que d'autres participent sporadiquement. Comme les résultats du RSVL sont publiés en ligne, une comparaison de la fréquence exprimée durant les entretiens avec les prélèvements publiés a démontré qu'ils ne correspondaient pas

toujours. Une association a indiqué que les prélèvements se font à chaque cinq ans, tandis qu'ils se font à chaque an. Une autre a indiqué que les prélèvements sont à chaque deux ans, tandis qu'ils le sont à chaque trois ans. Une limitation à la fréquence des prélèvements est leur coût, qui est majoritairement assumé par le ministère, mais qui requiert quand même 120\$ par an par station (emplacement d'échantillonnage). En moyenne, les associations participantes avaient 1.6 emplacements d'échantillonnage, variant d'un à trois; ce chiffre dépend surtout de la grandeur du lac, l'enthousiasme envers la quantification environnementale et le budget de l'association. Dans plusieurs cas, ce coût est remboursé par la municipalité afin d'assurer que cette activité se poursuive sans soucis de financement. L'échantillonnage est généralement fait par des volontaires qui ont suivi une formation sur comment vérifier la transparence et échantillonner l'eau du lac, mais est parfois faite par des compagnies spécialisées.

Quelques associations vont au-delà de l'échantillonnage prévu par le RSVL, par exemple les études bactériologiques, de la végétation et de la sédimentation. Une association participante fait même des tests de saturation d'oxygène en réalimentant le lac en oxygène toute l'année grâce à un compresseur, une procédure qui utilise une grande part du budget de l'association, mais qui permet de tester de nouvelles techniques de gestion de l'eau. Les soucis associés à l'apport de sédiment provenant d'affluents ou par la rupture d'un barrage de castor font en sorte que des associations prennent des actions de prévention. Ces situations peuvent causer l'eutrophisation du lac, car il y a une charge de nutriments associés à la sédimentation en plus de réduire la profondeur du lac. Dans le cas du barrage de castor, la régulation du niveau d'eau est accomplie par l'installation d'un tuyau de décharge sous le barrage. Pour les accumulations de sédiments provenant d'affluents, une association se construit un fond pour pouvoir draguer lorsqu'une quantité notable de sédiments se dépose à l'embouchure du lac.

Il est donc à noter que les associations continuent à assurer une bonne qualité de l'eau ou essaient de l'améliorer. Toutefois, les résultats des tests et efforts mis à l'amélioration de la qualité de l'eau sont grandement influencés par l'affluent du lac et par son âge. En moyenne, les lacs participants sont oligomésotrophes, mais certains sont moins affectés par leur entourage grâce à un avantage hydrologique tel qu'une situation géographique au sommet d'un bassin versant ou une alimentation par une source d'eau souterraine.

3.2.5 Les claims miniers

Un enjeu émergent dans le monde des associations de lacs est les claims miniers, des droits achetables afin de pouvoir extraire des substances minières. Ces droits s'appliquent sur des terrains publics et privés, car le minerai sous ces terrains ne leur appartient pas. Ce qui est particulièrement angoissant pour les associations de lacs est le nombre de claims actifs dans les Laurentides présentement ainsi que les nouveaux claims qui sont émis. La raison de cette angoisse provient surtout de la Loi sur les mines, qui précède la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce précédent prend la forme d'un droit acquis pour les claims déjà émis sur un territoire qui permet l'exploitation minière même si la MRC commence la démarche pour désigner un « territoire incompatible avec l'activité minière » (TIAM). La minière doit tout de même obtenir un bail minier et l'autorisation environnementale avant de commencer l'extraction. Alors qu'il n'existe aucun TIAM dans les Laurentides, de nombreux claims miniers sont présents et il y a des suspensions temporaires. Dans la figure 3, il est clair qu'une aire importante de la région administrative est temporairement suspendue, mais ces zones incluent parfois déjà un claim.

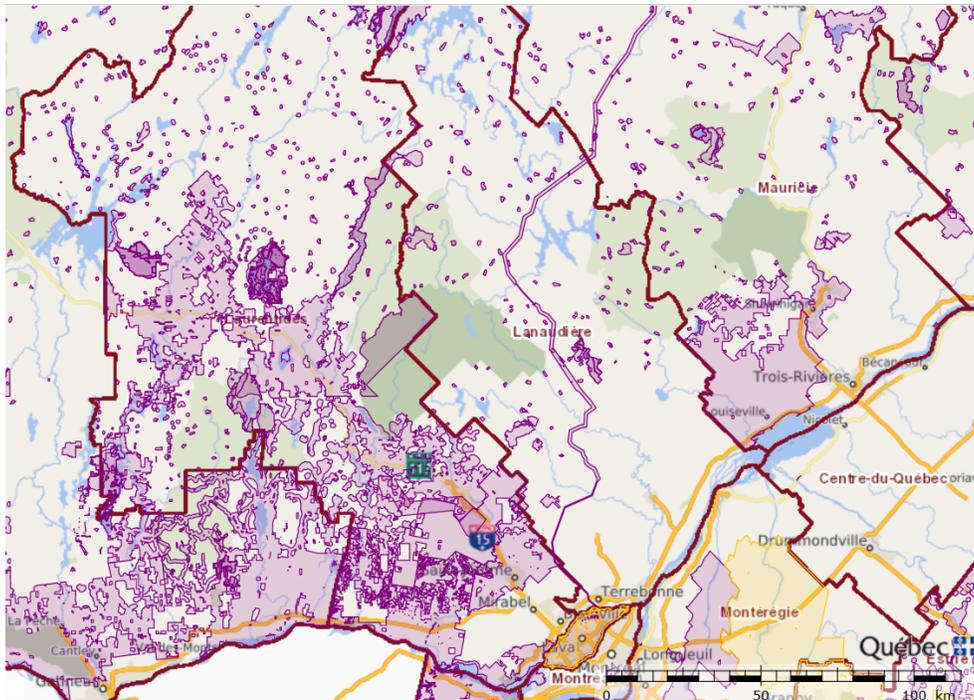


Figure 3. Des suspensions temporaires pour l'émission des claims miniers sur le territoire des Laurentides et alentours. (GESTIM, 2023)

Ces suspensions temporaires démontrent l'action des MRC contre les minières, particulièrement en milieu de villégiature. La MRC des Laurentides trouve qu'il n'est pas envisageable de voir une mine sur son territoire. Il est toutefois incompatible avec les orientations gouvernementales pour une MRC de soustraire l'activité minière de l'entièreté de son territoire. La préoccupation des claims est partagée par les associations de lacs. Deux associations participantes sont en proximité de claims actifs dans des parcs et sont motivées à exprimer la nécessité d'adapter les lois afin de ne pas donner le droit sur les claims actifs entièrement aux mines. Certaines associations participantes supportent vocalement la Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière (QLAIM), qui fait la promotion d'un moratoire sur les claims miniers en attendant que la loi soit réformée. L'association des propriétaires du réservoir Kiamika est l'association participante la plus active sur le front des claims miniers et la seule pour laquelle cet enjeu est la priorité actuelle. Ceci est dû au fait qu'un grand territoire du parc régional est couvert de claims actifs, localisés même en bordure directe de l'eau du réservoir et d'un lac voisinant.

3.3 Les aspects sociaux et économiques

Les associations de lacs ont plusieurs responsabilités reliées à leurs opérations telles que l'organisation d'assemblées générales, la recherche d'information, la collecte de fonds ainsi que le maintien du rapport avec les municipalités et les citoyens. Les prochaines sections décriront les activités et enjeux socio-économiques des associations.

3.3.1 Les activités communautaires

En plus des plusieurs dossiers environnementaux qui prennent la plus grande portion du temps des associations de lacs, elles doivent aussi, en tant qu'organisme à but non lucratif enregistré, organiser une assemblée générale annuelle. Cette assemblée générale est pour la plupart des associations participantes le seul événement auquel les membres peuvent assister en personne. Certaines associations fournissent des efforts supplémentaires afin d'instaurer un esprit de convivialité autour du lac en organisant d'autres formes de rassemblements. Quel que soit le nom de l'association, pour la protection du lac ou de propriétaires, les deux peuvent organiser des événements sociaux. Les événements les plus populaires pour les associations sont actuellement le repas-partage ou les épluchettes de blé d'Inde. Des activités plus complexes en termes d'organisation comme les régates et les parades de ponton ont perdu leur popularité.

Une pratique des associations de lacs qui perd aussi en popularité est l'ensemencement des lacs en poisson. Une seule association participante le fait encore tandis que deux autres ont mentionné avoir arrêté de le faire récemment, l'une d'entre elles à cause qu'il n'y avait pas de garantie que l'ensemencement se fasse pour de la truite grise comme prévu et l'autre, car cette pratique est coûteuse et n'est pas prioritaire pour l'environnement. En effet, l'ensemencement est entrepris surtout pour améliorer la pêche sur le lac et donc les demandes pour cette activité proviennent des riverains adeptes de pêche. La tendance d'une association à ensemercer un lac ou non est donc sûrement influencée par la population de pêcheurs sur un lac et par les membres de l'association.

Deux des associations participantes gèrent davantage que le lac, car elles ont aussi aménagé et payent pour l'entretien de sentiers à proximité. Ces sentiers pédestres passent sur les terres de la couronne ainsi que sur des terrains privés. Ils sont accessibles au public, mais sont financés par les membres de l'association qui sont les utilisateurs principaux. Ces sentiers démontrent le potentiel des associations d'être des acteurs communautaires et d'établir des biens collectifs, ce qui sera davantage évident lors de la discussion sur l'accès à l'eau. Quelques associations mentionnent aussi être en bonne relation avec des organismes locaux tels des clubs de tennis, des écoles de natation et des camps de vacances. Ces organisations sont basées sur des biens collectifs et leur présence satisfait les demandes qui pourraient autrement être comblées par les associations de lac.

Il n'est toutefois pas nécessaire de créer des espaces communs pour avoir un esprit d'équipe entre les riverains envers la protection du lac. Plusieurs associations créent des concours photo du lac qu'ils représentent et une d'entre elles fait un pas de plus en créant un calendrier avec les photos gagnantes. Ce calendrier est financé par des commanditaires locaux pour réduire son coût et offre un objet qui peut aider les associations à joindre les riverains. Ce calendrier pourrait même offrir un aide-mémoire ou des contacts importants en ce qui concerne l'environnement du lac.

Dépendamment de l'association, il y a plus ou moins un rôle de relais d'information entre les riverains et la municipalité. Dans plusieurs cas, l'association sert aux citoyens pour que leur message soit entendu à la mairie. Ce rôle d'interlocuteur des préoccupations citoyennes fait de l'association un organisme facilitateur en matière des enjeux du lac, mais aussi des services municipaux, des nuisances et des opinions urbanistiques. Comme ce rôle relaie souvent de l'information à connotation négative vers la municipalité, certaines associations ne l'assument pas afin d'éviter de nuire à la relation qu'ils ont avec l'administration locale.

3.3.2 Les accès à l'eau

Alors que le fédéral a juridiction sur la navigation sur l'eau et les municipalités, sur les berges et donc les accès à l'eau, les associations de lacs ont tout de même un rôle à jouer dans l'accès à l'eau. Comme la majorité du périmètre des lacs habités dans les Laurentides est privatisé, lorsqu'un accès public n'est pas présent sur un lac, il est possible que des accès communs soient des propriétés de l'association. L'exemple d'une des associations participantes est une plage commune, peu utilisée, car tous les membres de l'association ont leurs propres accès. Cette plage est bien indiquée comme étant un terrain privé, mais ceci n'arrête pas des visiteurs de s'y installer pour ensuite se faire demander de quitter les lieux. Les riverains ont une certaine sympathie pour ces gens cherchant un petit coin de nature pour se détendre, qui viennent probablement de Montréal, mais qui n'ont pas d'endroit pour s'installer sur la majorité des lacs des Laurentides. Toutefois, ces accès privés sont bien indiqués et il ne semble pas y avoir un désir de les rendre publiques.

Pour de plus petits lacs sans accès partagés, une rampe de mise à l'eau sur un terrain privé est utilisée par tous les riverains. Il n'est pas évident s'il existe une formalisation de ce droit d'accès. D'autres accès sont sur un terrain privé, mais sont accessibles pour les non-résidents, tels que ceux situés dans des pourvoiries ou des campings. En raison de la nature privée des mises à l'eau sur ces sites, ces accès ont le potentiel de ne pas être bien surveillés en matière de lavage d'embarcations. Dans tous les cas sauf un, les associations de lacs ont une très bonne relation avec les propriétaires de campings et pourvoiries qui veulent s'assurer que la qualité du lac ne se détériore pas. Plusieurs propriétaires de campings font même partie du conseil d'administration de l'association du lac, car ils sont des riverains propriétaires importants. Il y a donc une bonne relation avec ces accès publics-privés, car ils sont souvent aménagés pour assurer la santé du lac et la quiétude des riverains.

Finalement, les accès publics aux lacs sont souvent sous forme de rampe à bateaux barrés. Toutefois, certains lacs des Laurentides ont des accès publics sous forme de plage (payante ou gratuite). Une des associations participantes a une plage publique gratuite sur son lac avec des commodités (surveillance, toilettes, stationnement) et explique que chaque résident du Québec a un droit d'accès au lac, pourvu qu'un niveau de respect soit maintenu. Lorsque l'infrastructure est en place, l'association n'a aucun problème avec la natation ou les embarcations non motorisées, mais comme mentionné plus tôt, ceci n'est pas nécessairement le cas pour les embarcations motorisées. Dans la mesure qu'un respect suffisant soit porté au lac et aux résidents, les associations acceptent les accès publics. Il semble préférable que les accès soient surveillés, comme est le cas au réservoir Kiamika, où l'accès public se fait à partir d'un parc régional dans lequel des employés peuvent s'assurer que les règlements soient respectés. Parfois, les accès publics sont vus comme des porteurs de l'économie locale, ce qui explique en partie l'attrait pour une municipalité d'installer un accès public non restreint.

3.3.3 Les problématiques sociales

Alors que les associations existent en partie afin de faciliter la résolution de problématiques en ayant les informations sur les meilleures pratiques sur et autour des lacs, plusieurs enjeux sociaux peuvent nuire à la mission de l'association. Le premier enjeu est simplement l'attitude des riverains. Certains vont au-delà du requis en faisant des efforts supplémentaires pour l'environnement du lac, tandis que d'autres font moins que le minimum. Même face à ce

manque de respect, plusieurs associations gardent leur esprit non-coercitif et fournissent de l'encouragement pour tous. Cet encouragement n'est pas toujours facile à donner, par contre, en partie à cause de la difficulté de joindre et d'impliquer les riverains. Plusieurs personnes se tournent seulement vers l'association lorsqu'une problématique les touche directement, comme lorsqu'il y a une grande présence d'herbage ou de sédiments dans leur baie du lac. Afin de mieux joindre les citoyens, une association s'apprête à faire du quai à quai au lieu du porte-à-porte, car cette initiative pourrait se prouver plus efficace. Toutefois, une autre association indique qu'il est facile de rejoindre les citoyens, car la qualité du lac a un effet direct sur leur capacité de profiter de celui-ci ainsi que sur leur évaluation foncière.

Une problématique touchant surtout les lacs privés, qui sont rares, est celle de la relation entre les propriétaires du lac et les propriétaires de terrains. Un des lacs participants a un propriétaire qui vend des accès au lac et dicte quels riverains ont le droit d'avoir un quai ou non. Le fait que le lac soit privé engendre des difficultés pour l'association, car le propriétaire doit être d'accord avec les actions qu'elle entreprend. De plus, les propriétaires ont souvent une famille et des amis habitant au lac, auxquels l'association doit faire attention afin de ne pas créer de malaises. Dans un des cas étudiés, même la municipalité ne pouvait pas agir alors qu'une personne d'importance posait de mauvais gestes, entre autres l'abattage d'arbres sans permis. Ce genre de problématique sociale où un citoyen réputé ne peut pas être directement ciblé par l'association est une occurrence non-exclusive aux lacs privés. Ces personnes d'importance peuvent avoir une plus grande influence locale que l'association d'un lac, créant un obstacle à la mission de l'association si cette personne d'influence ne partage pas les mêmes valeurs. Le contraire est vrai lorsqu'une personne d'influence partage les inquiétudes de l'association de lac, comme c'est le cas pour plusieurs lacs où les propriétaires de campings ou de camps de jour supportent l'association ou font même partie du conseil d'administration.

Une autre problématique autour des lacs est celle des AirBnB ou des chalets loués. La plupart des municipalités ont déjà mis en place des limitations pour les locations de courte durée comme l'instauration d'un maximum de telles propriétés autour d'un lac, seulement par droit acquis, ou encore leur interdiction tout court. Malgré les mesures proactives des municipalités, les locations de courte durée sont une source d'inquiétude, car les visiteurs ne sont pas toujours attentifs aux règlements, ne respectent pas la quiétude des lieux en faisant des fêtes ou vandalisent des lieux communs. Il semble qu'avec le support des municipalités dans la limitation des locations à court terme, ces problèmes ne sont plus d'une grande importance. Un autre problème de visiteurs est celui du camping sauvage, qui avait comme résultat des milieux naturels pollués par des déchets et des meubles abandonnés. La solution dans ce cas particulier a été la mise en place d'un parc régional afin d'encadrer l'activité de canot-camping, la rendant officielle et l'ajustant pour mieux respecter l'environnement.

Un problème assez particulier s'est produit dans les Laurentides lorsque des colonies de vacances religieuses, installées sur des baux emphytéotiques, ont vendu leurs terrains (non pas les baux) en bordure de lacs à un promoteur. Cette transaction n'aurait pas dû être possible, mais elle s'est produite. Le zonage sur ces terrains étant pour une colonie de vacances, le promoteur a essayé d'y faire des micro-chalets à louer. Le rôle des associations de lacs dans cette situation n'est pas énorme, mais il reste que les associations de lacs peuvent espérer influencer la municipalité quant à l'avenir de ces terrains.

3.3.4 Le financement

Comme pour toute autre organisation, le financement est un facteur limitant pour les associations de lacs. Les coûts couramment déboursés par les associations en ordre décroissant de leur montant sont listés ci-bas. Bien entendu, l'ordre et les éléments de cette liste ne s'appliquent pas à toutes les associations :

- Équipements et documentation pour enlever le myriophylle à épis
- Étude des berges, étude de caractérisation de la flore ou autre étude environnementale
- Bouées de navigation et leur gestion saisonnière
- Test de qualité de l'eau en laboratoire (RSVL)
- Hébergement de site web
- Gestion de sentiers
- Nourriture et consommation pour fêtes ou assemblée générale
- Frais du registre d'entreprises

La première source d'argent pour acquitter ces coûts est les cotisations annuelles que payent les membres, qui varient entre 20\$ (la demande la plus commune) jusqu'à 200\$ par an, avec une moyenne d'environ 55\$. Un des enjeux est donc l'inscription de membres, qui pourront financer leurs activités. Il n'est pas toujours évident d'inscrire des membres, particulièrement sur un grand lac avec des centaines de riverains. Cette observation est mise en évidence par le graphique ci-bas (qui représente les 12 associations pour lesquelles l'information était disponible), où l'on aperçoit que les lacs ayant moins de 100 riverains ont un taux de membres au-delà de 60%, tandis que les lacs avec plus de 300 riverains ont en général autour de 50% d'adhésion à l'association. Il est toutefois possible que les associations demandent une contribution spéciale lors d'une intervention particulière ou localisée qui affecte une partie des résidents. Habituellement, si un projet affecte des riverains en particulier, il est plus probable que ces riverains veuillent le supporter financièrement.

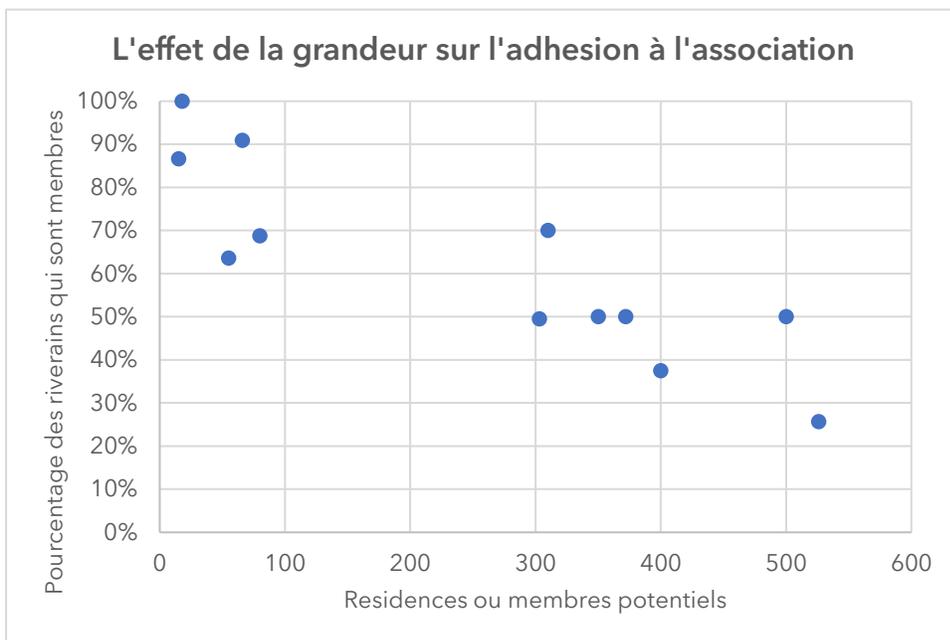


Figure 4.
Démonstration de l'effet qu'a le nombre de riverains, et donc la grandeur d'un lac, sur le taux de membres d'une association de lac.
N=12
Deux associations n'ayant pas des informations complètes pour le calcul.

Dans plusieurs cas, la municipalité ou la ville dans laquelle se retrouve le lac verse un montant à l'association pour l'aider dans ses démarches. Souvent, les coûts reliés aux tests de l'eau du RSVL sont couverts en partie ou entièrement par la municipalité. Parfois, d'autres coûts sont aussi couverts tels que les études et la gestion des bouées. Les municipalités plus proactives ont des fonds verts afin de financer des projets environnementaux ou de développement durable, jusqu'à 500\$, ce qui peut permettre aux initiatives citoyennes d'être réalisées plus aisément. Quelques municipalités ajoutent une taxe supplémentaire aux résidents riverains de certains lacs. Cette taxe est ensuite versée à l'association de lac. D'autres associations de lacs voudraient instaurer ce système de taxation, car il limiterait la paperasse reliée à la collecte d'argent pour les associations en plus d'obliger les riverains à participer financièrement à l'entretien de leur lac. Cette taxe vient avec un risque, par contre, car la collecte de fonds de l'association est une façon de faire connaître les projets de l'association et d'établir un rapport qui ne serait pas présent si la collecte était automatiquement faite à partir des taxes municipales.

Le niveau de satisfaction avec les montants reçus par les associations de la part des municipalités varie grandement, même au sein d'une association. Comme un lac peut se situer sur le territoire de deux municipalités simultanément, une association de lac peut recevoir de l'aide financière suffisante de l'une d'entre elles, tandis que l'autre n'offre presque pas de support. Les raisons possibles pour ces attitudes différentes seront discutées dans la section sur le rapport avec les municipalités. Il est commun pour les associations de comparer les taxes qu'elles payent au retour qu'elles reçoivent, particulièrement parce que ces résidences de villégiatures ont souvent peu de services, donc il y a un sentiment de ne pas recevoir assez en retour. Les associations de lacs affectés par le myriophylle à épis ressentent surtout le manque de financement puisqu'elles ont le sentiment de ne pas pouvoir faire assez avec leurs ressources. Les lacs non affectés ont considérablement moins de dépenses.

Les associations peuvent parfois vouloir rechercher des sources de financement autres que municipales. Un exemple est le financement offert par la Fondation de la Faune, mais ces fonds requièrent des études spécifiques qui ne s'alignent pas nécessairement avec les volontés de l'association. Un des fonds potentiels duquel plusieurs associations restent à l'affût est le fond bleu du gouvernement du Québec, destiné à la protection de notre eau. La distribution de ce fond reste incertaine. Certaines associations espèrent recevoir une portion de financement, mais il se peut que les organismes de bassins versants (OBV) soient responsables de la répartition de l'argent. Une association raconte que certains considèrent les OBV comme compétiteurs, mais qu'il faudrait plutôt les voir comme partenaires, car ils sont probablement les mieux équipés pour répartir le financement sur le territoire.

3.3.5 Le support des autres organismes

Des organismes avec une plus grande étendue géographique tel que le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL) et le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) sont devenus très utiles aux activités des associations de lacs, particulièrement en tant que sources d'information. Les conseils d'administration de ces organismes sont d'ailleurs formés majoritairement de personnes occupant des postes au sein d'une association de lac et la plupart des membres sont des associations de lacs. En plus de rendre l'information sur l'environnement en rapport avec les activités des associations accessible, le RAPPEL et le CRE proposent des services comme

des formations, la préparation d'études, des analyses et la gestion de projets. Ces services sont généralement payants, donc limitent l'utilisation que les associations peuvent en faire.

Les organismes de bassin versant (OBV) sont aussi concernés par les enjeux environnementaux auxquels les associations font face et offrent souvent les mêmes services que le RAPPEL et le CRE. Les OBV sont aussi responsables de la préparation d'un plan directeur de l'eau (PDE), qui est leur mandat principal. Le PDE fait partie de la stratégie employée pour assurer une gestion intégrée de l'eau au Québec. Lors des entretiens avec les associations, alors que certaines ont un contact ou ont travaillé avec leur OBV, plusieurs n'ont pas vraiment de lien avec celui-ci. Une association mentionne que le PDE est développé sans considération pour les moyens qu'elle a en tant que petite association, et donc est irréaliste. Une autre association justifie le manque de communication avec l'OBV par sa position au sommet du bassin versant.

La Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau (FQDLC) est un autre organisme qui réunit les groupes et individus préoccupés par la défense des plans d'eau du Québec et elle est surtout composé d'associations de lacs. Cet organisme promeut auprès des gouvernements provincial et fédéral la protection des lacs et cours d'eau en adoptant le point de vue de ses membres. L'importance de cette fédération varie dans l'opinion de diverses associations, mais elle peut être vue comme la seule façon de faire entendre la voix des associations de lacs, car une association individuelle n'a pas une portée assez grande pour être écoutée à l'échelle nationale. Il peut être argumenté que cette fédération est en complément ou même une duplication des efforts de la concertation entreprise par les OBV.

Avoir le support d'organismes dans les projets des associations n'est pas toujours évident et certaines associations cherchent des façons d'atteindre leurs buts en plaisant aux organismes aidants. Par exemple, la Fondation de la faune du Québec offre des programmes d'aide financière, mais lorsqu'une association essaie de financer un projet non relié à la faune, elle considère ajouter un aspect touchant la faune pour le rendre admissible au financement. Une autre association représentant un lac artificiel disparu par l'échec d'un barrage cherche une façon de qualifier son territoire comme un milieu hydrique important alors que des spécialistes préfèrent ne pas réparer le barrage et laisser la nature reprendre sa place.

Il y a différents niveaux d'implication avec les autres acteurs de l'eau d'association en association, certaines étant impliquées auprès de plusieurs organismes et d'autres se disant mentors plus avancés que le reste des associations. La communication entre associations se fait surtout au sein des organismes mentionnés ci-haut, avec peu d'associations participantes ayant un contact significatif avec les associations qui sont à proximité. Un aspect intéressant de ce réseau d'organismes à but non lucratif est le siège d'une personne au sein de plusieurs d'entre eux. En effet, l'implication d'une personne sur le conseil d'administration d'une association dans un autre organisme comme la Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière (QLAIM) fait en sorte que l'association se concentre sur les mêmes enjeux que l'organisme. Son implication sur plusieurs conseils d'administration permet à l'association de lac qu'elle représente d'être mieux connectée afin de plus facilement accomplir ses projets, pousser pour l'action municipale ou recevoir du financement.

3.3.6 Le rapport municipal

Le premier aspect important à considérer dans le rapport entre la municipalité et les associations de lacs est la possibilité que plusieurs municipalités couvrent un seul lac, ce qui peut compliquer leur gestion si les riverains se retrouvent dans des municipalités différentes. Ceci a été observé maintes fois et dans tous les cas, une des municipalités devançait les enjeux de l'association. Dans quelques cas, c'était parce qu'une infime part des résidents était dans la municipalité inactive. Cependant, dans plusieurs cas, la raison était liée à une municipalité moins soucieuse de l'environnement ou aux milieux de villégiature. La solution recherchée par l'une des associations est un protocole d'entente entre les deux municipalités couvrant à moitié un lac, assurant que les deux municipalités contribuent à parts égales à l'environnement du lac. Une autre association propose un comité conjoint des trois villes sur son territoire, car elles ne communiquent pas entre elles et font des aménagements sans annonce.

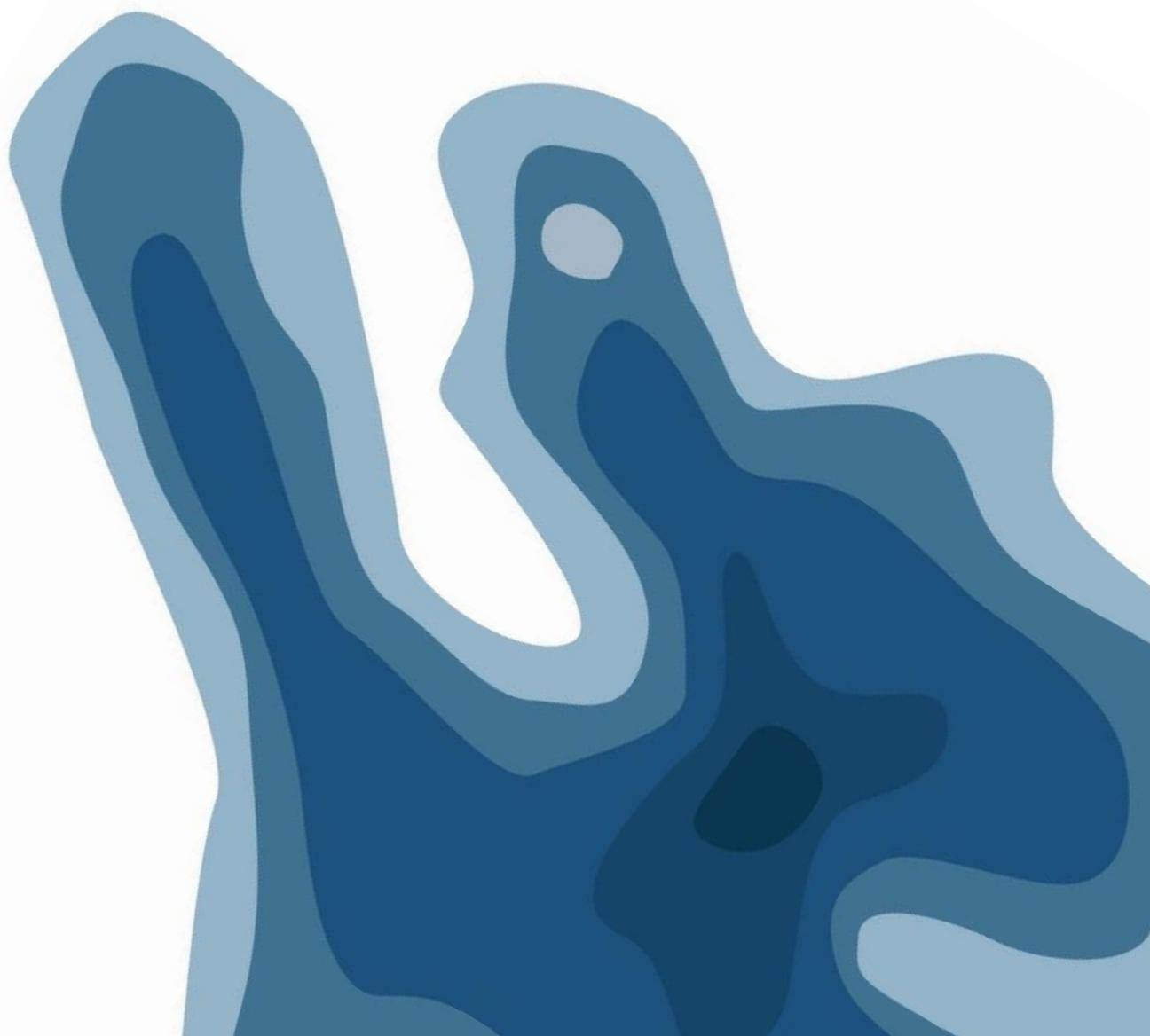
La majorité des associations semblent indiquer que leur municipalité fait ce qui est nécessaire, dont certaines qui sont proactives pour l'environnement. Il y a toutefois plusieurs difficultés en lien avec la façon dont certaines municipalités opèrent. Un problème récurrent est celui du développement immobilier, avec les associations qui trouvent que les permis sont délivrés en trop grande quantité et trop facilement. Certaines associations vont alors aux conseils municipaux pour exprimer leur désaccord envers davantage de construction près du lac. En contraste, dans les rapports plus amicaux, où la municipalité et l'association s'entendent bien et travaillent en équipe, elles se rencontrent et se parlent directement. Dans un cas, un des conseillers municipaux était aussi sur le conseil d'administration de l'association. Afin de faciliter la prise de décisions et la communication, une municipalité a mis en place un comité des lacs qui reçoit une somme d'argent municipale importante. Une association nous avertit toutefois qu'il faut faire attention, car les comités tel que le comité de l'environnement dans une petite municipalité peuvent dédoubler le travail d'une association de lac. Sur la question du développement, le zonage restrictif en place aux alentours des lacs est souvent apprécié par les associations, tel que le zonage résidentiel sur le bord du lac, ne permettant pas l'installation de services de location d'embarcations ou le zonage de conservation environnementale ne permettant pas d'autres constructions. Afin d'avoir la protection offerte par ces types de zonages, une association a demandé un changement de zonage, mais cette demande répétée a entraîné une détérioration du rapport avec la municipalité. Cependant, d'autres municipalités comme Wentworth qui a adopté la politique « WILD », visant à garder le caractère rural en préservant de grands terrains et en partageant avec les associations cette vision de minimiser les promoteurs dans la région.

Alors que des règlements sont bien en place pour assurer le respect de l'environnement, ils ne sont pas toujours appliqués. Une amélioration générale du suivi sur les fosses septiques était notable dans la plupart des municipalités alors que certaines agissent toujours lentement lorsqu'un problème est signalé. Il en va de même pour les règlements sur le lavage de bateaux discutés dans la section sur les plantes envahissantes. Les règlements ou orientations ne sont bien sûr pas parfaits. Un commentaire particulier a été fait envers la nécessité d'intégrer le plan directeur de l'eau avec le plan d'urbanisme.

Une grande part de l'orientation d'une municipalité provient du conseil municipal actuel, expliquant le rapport parfois cyclique avec les associations alors que l'administration change. Des changements d'élus signifient aussi que des progrès et des rapports établis peuvent être rapidement bouleversés. Dans le contexte laurentien, dans les municipalités où persiste un désaccord entre le conseil municipal et l'association, il y a souvent une dynamique d'élection

intéressante. Alors qu'une grande part des impôts municipaux proviennent des résidences secondaires, la municipalité se concentre plutôt à satisfaire les résidents villageois ou agricoles. Il y a ainsi une division entre les riverains, les agriculteurs et les villageois. Cette classification est certainement une simplification de ces dynamiques complexes, mais est pratique dans l'explication de celles-ci. La plupart des riverains n'étant pas résidents à l'année ne votent pas alors qu'ils ont ce droit, laissant les citoyens ayant des résidences primaires emporter le vote. Les priorités de l'administration sont alors tournées envers les résidents habitant dans la municipalité à longueur d'année, majoritairement dans les villages et les milieux agricoles.

Cette analyse démontre donc la grande variété de sujets auxquels font face les associations ainsi que leur évolution avec les priorités changeantes de ces organismes. Alors que l'environnement reste une préoccupation principale, l'analyse permet de mieux comprendre les limitations socio-économiques qui s'appliquent à ces organismes. La plupart de ces aspects sont directement liés aux riverains, qui sont les bénévoles, les donateurs, les contribuables municipaux, mais aussi les récalcitrants qui causent des soucis pour l'environnement et l'atteinte des objectifs des associations. Alors que l'analyse prend son information principalement des entretiens, la discussion qui suit ira plus en détail sur certains sujets présentés.



4. Discussion et conclusion

L'analyse atteint le but de cette étude, qui est d'explorer la sphère des différents sujets reliés aux associations de lacs dans les Laurentides, cependant elle n'offre pas une interprétation informée par des sources académiques ou institutionnels. Les ouvrages présentés dans le résumé de la littérature ont démontré l'état des lieux quant à la recherche sur les associations de lacs, la discussion viendra donc faire le pont entre cette littérature et l'analyse. Les enjeux décrits dans l'analyse sont ici groupés en catégories plus distinctives. Ce groupement permet d'aborder les sujets pour discuter de solutions possibles, ou du moins présenter leur origine commune.

4.1 Les bateaux à moteur

Les associations de lacs se concentrent sur la propagation du myriophylle à épis et la détérioration des berges, deux problèmes qui, comme expliqués dans l'analyse, sont presque entièrement causés par l'utilisation de bateaux à moteur sur les plans d'eau des Laurentides. D'ailleurs, la *Première publication du forum d'action sur l'eau: Actions concertées sur l'eau 2022*, explique la situation actuelle face à la navigation de plaisance et « son impact négatif sur l'environnement, notamment sur la qualité de l'eau, sur la faune et sur la flore » (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2022). Cette publication explique, comme constaté dans cette présente étude, que la navigation est une compétence fédérale, ce qui est logique pour le transport commercial. Toutefois, la navigation de plaisance s'apprête moins bien à une gouvernance fédérale sur les milliers de lacs des Laurentides. Cette capacité fédérale freine le pouvoir d'intervention des municipalités sur ce sujet qui est plutôt de nature locale. Il faut par conséquent agir afin de privilégier une meilleure gouvernance de la navigation. À court terme, cela pourrait se faire en augmentant les discours sur la possibilité de limiter les embarcations motorisées et sur les droits qu'ont les citoyens de pratiquer des activités nautiques versus leurs devoirs envers l'environnement dans lequel ils les pratiquent. À long terme, il faut envisager des changements importants quant au contrôle de la navigation de plaisance en octroyant cette compétence particulière à des autorités locales. Il faut toutefois noter que les catégories d'interdiction de la navigation sont bien définies par les lois fédérales et en modifiant les possibilités pour ces interdictions, il faut les garder tout aussi claires et faciles à appliquer.

Il est également important de poser la question de qui sont les personnes capables d'utiliser un bateau à moteur. Les possibilités d'utilisation de l'eau varient selon la population et sont souvent liées au revenu dont un individu dispose. Ce fait est particulièrement clair lors des discussions sur les tarifs demandés par les municipalités pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée pour une journée sur un plan d'eau. Ces tarifs, qui sont beaucoup plus élevés pour les visiteurs non-contribuables, sont appuyés par les associations qui craignent parfois que leur municipalité demande un tarif inférieur aux territoires environnants, entraînant un achalandage possible sur le lac au prix inférieur. Ces tarifs s'appliquent sur les bateaux à moteur, démontrant la nécessité de limiter l'accessibilité de ces embarcations aux plans d'eau et donnant la priorité aux

contribuables. Un autre tarif qui est demandé pour la mise à l'eau est le lavage de bateaux, souvent plus élevé pour les non-contribuables. Ces deux tarifs pourraient avoir comme effet d'encourager l'utilisation de mises à l'eau privées ou de contourner la tarification autrement. Comme la grande majorité des mises à l'eau ne sont pas surveillées, il est peut-être temps de se demander si la navigation de bateaux à moteur est une activité compatible avec nos milieux de villégiature et ce patrimoine qu'est l'eau du Québec.

4.2 Une ressource collective

Comme l'exprime la *loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, « l'eau de surface et l'eau souterraine, dans leur état naturel, sont des ressources qui font partie du patrimoine commun de la nation québécoise » (Légis Québec, 2023). Toutefois, la plupart des lacs des Laurentides n'ont pas un accès public autre qu'une mise à l'eau pour remorque. En effet, les visiteurs utilisant des embarcations non motorisées ou qui viennent pour la nage sont bien vus par les associations participantes qui ont des accès telle une plage. De plus, un achalandage trop élevé aux plages publiques n'a pas été un problème qu'ont observé les associations participantes. Pour certaines municipalités, la mise en place d'un accès à la nage est vue comme promoteur de l'économie locale. L'encouragement des activités moins néfastes à l'environnement telles que la nage et l'utilisation d'embarcations non motorisées permettrait peut-être une meilleure ouverture aux visiteurs sur les lacs. Un plus grand nombre d'accès aux lacs pour la nage répartis sur le territoire multiplierait les possibilités pour la population et diminuerait l'achalandage sur des lacs particuliers. Ceci indique que l'élaboration de plages publiques est une approche pour l'accès à l'eau que plus de municipalités pourraient prendre, mais elles doivent le faire de façon proactive durant le lotissement du contour d'un lac. C'est pour cela qu'en 2021, un nouveau règlement dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* donne des pouvoirs et des obligations aux municipalités pour favoriser la mise en place d'accès aux lacs et aux cours d'eau lors des demandes de permis de lotissement. Une réflexion en continu doit être tenue sur l'état des accès et des lacs sur lesquels ils se retrouvent afin d'éviter le paradoxe du tourisme. Ce phénomène est expliqué par un attrait touristique qui se détériore par sa popularité et peut même finir détruit par l'achalandage accru (Holden, 2016). Le balancement de l'exclusivité et de l'accès public pourrait se faire par un large éventail de choix d'accès plutôt qu'un nombre limité d'options d'accès publics.

4.3 Les services publics

Un sujet parfois abordé par les associations de lacs est celui des services que fournissent les municipalités et les MRC. L'influence qu'a l'association de lac sur les autorités locales s'arrime souvent avec son capital social. Les personnes occupant plusieurs positions dans des organismes et des gouvernements ainsi que les amitiés entre les autorités locales et les membres d'une association sont des acteurs importants dans la prise de décisions. Alors que les associations de lacs peuvent et doivent agir dans le meilleur intérêt de l'environnement, les autorités locales doivent tout autant être réceptives aux demandes. Trois points peu discutés par les associations de lacs en lien avec les services publics, mais qui doivent l'être davantage, suivent.

1. Les éco-routes d'hiver. Les sels de voirie répandus en hiver peuvent affecter les milieux aquatiques par l'augmentation du chlorure. La hausse de la conductivité de l'eau est une préoccupation pour les associations de lacs. Elle crée une chimie favorable à la propagation du myriophylle à épis (June-Wells, 2013). Il existe déjà un cadre de référence pour la mise en place d'une éco-route qui considère les différents enjeux qui doivent être considérés (ministère des Transports, 2013), mais les éco-routes demeurent peu présentes sur le territoire des Laurentides.

2. La gestion des déchets. Alors que le ramassage des matières organiques est disponible dans toutes les MRC de la région des Laurentides, ce qui est un grand pas pour la gestion durable des déchets, il reste la possibilité d'adapter les services afin de mieux approvisionner les villégiateurs. Notamment, comme une population importante de riverains n'est pas composée de résidents permanents, il pourrait être envisagé d'offrir des lieux communs de dépôt de déchets au lieu de bacs à chaque ménage avec des collectes durant les jours de semaine. Cette option simplifierait la collecte de déchets dans certains secteurs, la rendant plus économique, et réduirait les émissions et la circulation de camions sur les chemins locaux.

3. Application des règlements. Un problème commun, mais difficile à régler dans la sphère de la réglementation des lacs et leurs rives, est la mise en place d'une méthode de surveillance. Peu d'associations participantes ont une patrouille nautique sur leur lac, tandis qu'il s'agit d'une mesure efficace pour le respect du code d'éthique et des règlements. Une patrouille nautique est une façon directe de sensibiliser et informer les utilisateurs d'un lac. Alors que le facteur limitant pour sa mise en place est d'habitude son coût, les bénévoles de l'association de lac peuvent accomplir une gestion pratique des infractions sur les rives. La plupart des municipalités sont à l'écoute des signalements d'infraction émis par les membres d'une association, mais la réaction à ceux-ci dépend grandement des relations entre l'association et la municipalité. Il faut donc une façon d'assurer qu'une voie de communication efficace entre les associations et les municipalités, telle qu'un comité de lacs, soit ouverte afin de rendre leur relation moins fragile et d'assurer un suivi.

4.4 Les rôles des organismes de bassins versants

À travers les entretiens avec les associations participantes, un manque de communication marqué a été noté avec les organismes de bassins versants (OBV). Compte tenu du rôle de concertation des OBV, mandatés par le gouvernement provincial d'accomplir une gestion intégrée de l'eau, ce manque d'échange entre les OBV et les associations de lacs est préoccupant. Les trois OBV recouvrant la plupart des Laurentides sont Abrinord, COBALI et l'OBV RPNS, qui sont en charge de la préparation d'un plan directeur de l'eau (PDE) pour leur bassin versant. Ces PDE sont le résultat d'ateliers de concertation auxquels participent une multitude d'acteurs de l'eau, incluant des associations de lac. Toutefois, lorsqu'on regarde les plans d'action qui mettent en fonction ces PDE, les associations de lacs ne sont jamais les maîtres d'œuvre des actions pour l'eau, à l'exception de l'échantillonnage dans le plan de l'OBV RPNS. Cette constatation des actions des acteurs de l'eau donne l'impression que les associations ont un rôle plutôt périphérique, tandis que la majorité des données disponibles à travers l'atlas de l'eau, un outil du gouvernement du Québec, sont collectées à travers le RSVL surtout par les associations participantes. Comme les associations de lacs sont des organismes formés par des bénévoles, il y a peut-être une hésitation de les inclure comme des acteurs majeurs dans la gestion des bassins versants. Le manque d'un rôle officialisé par les PDE est

particulièrement logique, car ils ne reçoivent pas de financement gouvernemental général pour accomplir les fonctions qu'elles effectuent, mais qui ne leur sont pas assignées. Toutefois, leur présence et leur importance sur le territoire des Laurentides ne peut être niée et devrait être mieux représentée dans les portraits des PDE.

Un autre manque de communication noté à travers les entretiens est celui entre les associations de lacs. Bien qu'il existe des organismes tels que la Fédération québécoise de défense des lacs et des cours d'eau, qui regroupe plusieurs associations de lacs, les OBV sont particulièrement bien placés pour offrir une plateforme pour la création de synergie entre des associations avoisinantes. Le partage de matériel et de main d'œuvre pourrait être facilité par les OBV qui regroupent des lacs qui font partie d'un même bassin versant.

4.5 La répartition des finances

En général, les associations de lacs reçoivent principalement de l'argent des riverains membres de l'association. La collecte des cotisations annuelles est un processus qui prend beaucoup de temps aux associations. Certaines municipalités ont donc pris ce rôle en ajoutant une taxe supplémentaire à tous les riverains. Ce système sauve beaucoup de temps gaspillé sur la comptabilité par les associations. Il pourrait toutefois y avoir des opportunités intéressantes quant à la répartition de cet argent collecté. La question de financement des associations ne devrait pas être une simple répartition d'argent par rapport à la superficie ou le volume d'eau du lac, mais plutôt par rapport au besoin d'intervention nécessaire sur chaque lac. C'est donc une question d'équité versus égalité qui mérite une attention particulière afin d'assurer un financement suffisant à l'action des associations. Par exemple, une association affectée par le myriophylle à épis a plus de dépenses en lien avec le combat contre l'algue envahissante qu'un lac non affecté ayant une bonne qualité d'eau. Les OBV sont bien placés pour répartir des fonds, comme le fond bleu, aux acteurs de l'eau en espérant qu'il y ait une bonne représentation lors de la prise de décisions. Quant aux municipalités, un problème avec leur financement envers les associations est les limites municipales, qui peuvent couper un lac en deux. La question d'équité doit aussi être considérée, car un entretien a dévoilé qu'une municipalité ne veut pas donner plus d'argent à une association qu'à une autre sur son territoire, malgré des besoins différents. Toutefois, les municipalités supportent déjà souvent les associations par le remboursement de l'échantillonnage du RSVL.

4.6 L'engagement autochtone

Le mot autochtone n'a jamais été mentionné dans les entretiens avec les associations de lacs ni observé sur leurs sites web ou réseaux sociaux. La petite échelle sur laquelle travaillent les associations de lacs et le manque de proximité avec les populations autochtones explique peut-être ce fait. Il faut toutefois noter le manque d'implication autochtone dans le processus de gestion de l'eau. La *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030* indique que les communautés autochtones sont des acteurs de l'eau, ainsi que leur inclusion dans le Conseil québécois de l'eau, un conseil qui a été abandonné en faveur du Forum d'action sur l'eau. Cependant, la *Première publication du forum d'action sur l'eau: Actions concertées sur l'eau 2022*, n'a pas impliqué d'organisations autochtones et ne mentionne aucun concept, communauté ou implication autochtone. Une participation autochtone dans le processus de gestion de l'eau pourrait mieux se faire par les organismes de concertation, qui sont désignés au Québec

comme étant les OBV. Dans deux des OBV importants de la région des Laurentides, Abrinord et COBALL, on retrouve pourtant un siège vide au sein du conseil d'administration, celui réservé pour la communauté autochtone. Le troisième OBV, RPNS, ne réserve aucun siège pour lesdites communautés. Comme une absence de participation autochtone est évidente dans les organismes à grande échelle, les organismes à petite échelle éprouvent cette même absence.

Les Laurentides ne manquent pas de communautés autochtones ou de preuves du passé, des découvertes historiques perdues peuvent être retrouvées si elles sont recherchées. Cela a été prouvé par une fouille archéologique à Nomingue en 2021, où plusieurs artefacts datant possiblement de plus de 3000 ans ont été retrouvés (Houdassine, 2021). Une présence autochtone demeure dans les Laurentides sous la forme d'organismes comme le Kina8at à Mont-Tremblant, de communauté comme le 8atipi à Sainte-Véronique et de territoire comme Kanehsatà:ke. La gestion de l'eau des Laurentides semble comparable à un phénomène surnommé « l'hydrocolonialisme » (Strube & Thomas, 2021). Ce phénomène d'exclusion autochtone de la diplomatie sur les eaux transfrontalières entre le Canada et les États-Unis pourrait aussi bien être appliqué aux Laurentides, car l'effet est le même. L'invitation pour un engagement par des voies typiques de l'ouest tel que des conseils d'administration devrait être revu pour une implication plus appropriée. Cette approche pourrait s'inspirer des pratiques de l'Institut canadien des urbanistes, qui cherche à établir des relations avec les peuples autochtones « fondées sur le respect mutuel, la confiance et le dialogue » (Institut canadien des urbanistes, 2019) et qui souligne la nécessité de comprendre le manque de participation autochtone.

4.7 Pistes pour l'avenir

Cette exploration des actions et enjeux des associations de lacs ouvre la voie à une vaste gamme de sujets. Les associations de lacs sont un point de départ intéressant quant à la compréhension des milieux de villégiature et de la gestion de l'eau. Alors qu'un résumé de tous les sujets discutés n'est pas particulièrement utile ou possible par leur variété, une proposition d'autres pistes de recherches qui partent sur ces découvertes suit.

Les différentes natures des lacs modifient les attitudes envers ceux-ci. Par exemple, les lacs artificiels sont moins prisés par les environmentalistes, qui préfèrent le retour du milieu vers une hydrologie plus naturelle. Un autre type de lac qui provoque un questionnement quant à son importance, mais sur un niveau social, est le lac privé. Il y a une quantité importante de lacs artificiels et privés au Québec qui pourraient être les sujets d'une analyse culturelle et environnementale. Alors qu'on observe une mauvaise qualité de l'eau dans les lacs artificiels (Blais, 2021), les efforts de recherche restent davantage sur les processus biologiques de filtration plutôt que sur les questions socio-économiques qui entourent ces lacs au Québec.

Le positionnement des associations de lacs face aux bateaux à moteur, qui sont vus comme étant soit une partie importante de la vie au chalet ou une menace à la pérennité des lacs, est un autre enjeu. Une étude des opinions et de l'attachement par rapport aux bateaux à moteur pourrait permettre des décisions plus éclairées quant à l'importance de la navigation de plaisance motorisée. Chaque association pourrait récolter les opinions des riverains de son lac pour s'informer de l'opinion publique et mieux agir en conséquent. Cette étude sociale serait en complément aux études que font les associations de lacs et les OBV sur la caractérisation des berges et les effets des bateaux à moteur sur l'environnement.

Avec tout un réseau d'acteurs de l'eau, il est toujours nécessaire de vérifier le fonctionnement de ce réseau afin de l'optimiser en éradiquant le duplicata d'efforts. Ce projet de recherche fait mention des fonctions similaires qu'occupent plusieurs organismes tels le CRE Laurentides, le RAPPEL et les OBV. Le duplicata à une plus petite échelle est aussi mentionné sous la forme des comités de l'environnement mis en place par des municipalités et des associations de lacs. Rester à l'affût de l'évolution des bonnes pratiques en matière de gestion de bassin versant (Wang et al., 2016) ainsi que de vérifier l'organisation de cette gestion au Québec est essentiel.

Des lieux intéressants dans les Laurentides peuvent être le sujet de recherche, car plusieurs ne sont aucunement documentés publiquement. C'est le cas des lots qui étaient détenus par des sociétés religieuses sous des baux de 100 ans et qui ont été vendus indûment à un promoteur. Ce sujet se rattache aux biens collectifs, parfois même détenus par des associations de lacs, qui sont très communs à travers les Laurentides et qui offrent un espace unique par leur nature partagée, mais privatisée.

Finalement, l'étude du spectre des différences entre les lacs des Laurentides et ce que font leurs associations de lacs et les municipalités serait une façon de quantifier plus en profondeur ce que ce projet a révélé en surface. Des études similaires ont déjà trouvé des liens entre les différentes grandeurs de lacs, leur qualité de l'eau et les actions des associations en dehors des Laurentides (Harris et al., 1979; Kramer, 2007; Kreutzwiser, 1986). Il reste à comprendre la façon dont la gouvernance de l'eau québécoise par bassin versant affecte les efforts à plus petite échelle. Ceci serait particulièrement intéressant à observer avec un plus grand nombre de données recueillies par des enquêtes.



Ouvrages cités

- Agrawal, A., & Lemos, M. C. (2007). A greener revolution in the making? Environmental governance in the 21st century. *Environment*, 49(5), 36-45.
- Association des riverains du lac des Abénaquis. (2022). Guide pratique pour la lutte contre le myriophylle à épis. https://stadolphedhoward.qc.ca/files/fichiers/2022/Nautique/Guide_myriophylle_epis.pdf
- Balakrishnan, S., & Forsyth, A. (2019). Chapter 13: Qualitative methods. Dans *The routledge handbook of international planning education* (pp. 145-161). Routledge.
- Blais, A. (2021, 3 juillet). *La santé des lacs artificiels est fragile*. Le journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2021/07/03/la-sante-des-lacs-artificiels-est-fragile>
- Dupont, J., 2004. *La problématique des lacs acides au Québec*. Ministère de l'Environnement. https://mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/lacs_acides/2004/lacs-acides-Qc.pdf
- Gabriel A. O. & Lancaster C. (2004). Management issues, characteristics and effectiveness of lake associations and lake districts in Wisconsin. *Lake and Reservoir Management*, 20(1), 27-38. <https://doi.org/10.1080/07438140409354098>
- Gagnon, S. (2003). *L'échiquier touristique québécois*. Presses de l'Université du Québec.
- Garceau, H.-P. (1996). Portrait des principaux centres de villégiature des Laurentides. *Téoros*, 15(1), 18-22. <https://doi.org/10.7202/1075048ar>
- Gouvernement du Canada. (2022). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Groupe en éthique de la recherche. https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2022.html
- Gouvernement du Québec. (2023). *Forum d'action sur l'eau 2023 - Un mandat plus fort et une nouvelle présidente*. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/forum-daction-sur-leau-2023-un-mandat-plus-fort-et-une-nouvelle-presidente-45323>
- Halseth, G. (1998). *Cottage country in transition: A social geography of change and contention in the rural-recreational countryside*. McGill-Queen's University Press . <https://canadacommons.ca/artifacts/1866169/cottage-country-in-transition/2615161/view/>
- Hansen, A. J., Knight, R. L., Marzluff, J. M., Powell, S., Brown, K., Gude, P., & Jones, K. (2005). Effects of exurban development on biodiversity: Patterns, mechanisms, and research needs. *Ecological Applications*, 15(6), 1893-1905. <https://doi.org/10.1890/05-5221>
- Harris, G. R., Grover, A., Hale, B., & Hedin, R. (1979). The role of lakeshore homeowner associations in environmental management. *Environmental Management*, 3(3), 195-195. <https://doi.org/10.1007/BF01866495>
- Harrison, J. (2010). Belonging at the cottage. Dans *Thinking through tourism* (pp. 71-92). Routledge.
- Holden, A. (2016). *Environment and tourism* (3rd ed.). Routledge.

- Houdassine, I. (2021, 29 juillet). *La communauté de Kitigan Zibi sur les traces archéologiques de ses ancêtres*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1812549/fouilles-archeologie-anichinabes-algonquins-nominique>
- Institut canadien des urbanistes. (2019). *Politique sur la pratique de l'urbanisme et la réconciliation*. <https://www.cip-icu.ca/getattachment/Topics-in-Planning/Indigenous-Planning/policy-indigenous-fr-interactive.pdf.aspx>
- Jean, B., Desrosiers, L., Dionne, S. (2014). *Comprendre le Québec rural* (2^{ième} ed.). Université du Québec à Rimouski - Chaire de recherche du Canada en développement rural.
- June-Wells, M., Gallagher, F., Gibbons, J. & Bugbee, G. (2013). Water chemistry preferences of five nonnative aquatic macrophyte species in Connecticut: A preliminary risk assessment tool. *Lake and Reservoir Management*, 29(3), 303-316. <https://doi.org/10.1080/10402381.2013.857742>
- Kramer, D. B. (2007). Determinants and efficacy of social capital in lake associations. *Environmental Conservation*, 34(3), 186-194. <http://www.jstor.org/stable/44521232>
- Kreutzweiser, R. (1986). Ontario cottager associations and shoreline management. *Coastal Zone Management Journal*, 14 (1-2), 93-111. <https://doi.org/10.1080/08920758609361996>
- Ladouceur, C. (2008). MRC des Pays-d'en-Haut: La belle histoire des Pays-d'en-Haut. *Continuité*, (119), 14-20
- Lait, M. (2018). The paradox of nature and elite second homes: Examining the eco-social impacts of Meech Lake cottagers in Gatineau Park, Québec. *Annals of Leisure Research*. 21(3), 302-323. <https://doi.org/10.1080/11745398.2018.1426366>
- Légis Québec. (2023). Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-6.2>
- Luka, N. (2007). Waterfront second homes in the central Canada woodlands. *Ethnologia Europaea*. 37(1), 71-87. <https://doi.org/10.16995/ee.1018>
- Luka, N. (2008). Le « cottage » comme pratique intergénérationnelle : narrations de la vie familiale dans les résidences secondaires du centre de l'Ontario. *Enfances, Familles, Générations*, 8. <https://doi.org/10.7202/018493ar>
- Mace, G. M. (2014). Whose conservation ? *Science*, 345(6204), 1558-1560. <https://doi.org/10.1126/science.1254704>
- Medema, W., Adamowski, J., Orr, C. J., Wals, A., & Milot, N. (2015). Towards sustainable water governance: Examining water governance issues in Québec through the lens of multi-loop social learning. *Revue canadienne des ressources hydriques*, 40(4), 373-391. <https://doi.org/10.1080/07011784.2015.1088403>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2022). *Première publication du forum d'action sur l'eau: Actions concertées sur l'eau 2022*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/forum-action-eau/actions-concertees-eau-2022.pdf>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2022). *Myriophylle à épis (Myriophyllum spicatum)*.

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/myriophylle-epi/index.htm>

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec. (2010). *Guide La prise de décision en urbanisme : Limites concernant la navigation de plaisance*.
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/protection-de-lenvironnement/limites-concernant-la-navigation-de-plaisance/>
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. (2006). *Portrait territorial: Laurentides*.
<https://mrnf.gouv.qc.ca/documents/territoire/portrait-laurentides.pdf>
- Ministère des Transports. (2013). Cadre de référence: Implantation d'une éco-route d'hiver.
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/transports/circulation_securite_routiere/conduire_en_hiver/deneigement-deglacage/ecoroutes-hiver/cadre-referenc_ecoroute.pdf
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. (2012). *Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec 1999 - 2008*.
https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/portrait/eaux-surface1999-2008/Portrait_Quebec1999-2008.pdf
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2018). *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030*.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/strategie2018-2030.pdf>
- Müller, D. K. (2007). Second homes in the Nordic countries: Between common heritage and exclusive commodity. *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism*, 7(3), 193-201.
<https://doi.org/10.1080/15022250701300272>
- Nelson, A. C., & Dueker, K. J. (1990). The exurbanization of America and its planning policy implications. *Journal of Planning Education & Research*, 9(2), 91-100.
<https://doi.org/10.1177/0739456x9000900201>
- Parlow, M. J. (2008). Civic republicanism, public choice theory, and neighborhood councils : A new model for civic engagement. *University of Colorado Law Review*, 79(1), 137-188 <https://ssrn.com/abstract=1014513>
- Statistique Canada. (2023, 1 février). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021: Laurentides*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&SearchText=Laurentides&DGUIDlist=2021S05002455&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>
- Strube, J. & Thomas, K. A. (2021). Damming Rainy Lake and the ongoing production of hydrocolonialism in the US-Canada boundary waters. *Water Alternatives* 14(1), 135-157
- Taylor, L. E. (2011). No boundaries : exurbia and the study of contemporary urban dispersion. *GeoJournal*, 76(4), 323-339. <https://doi.org/10.1007/s10708-009-9300-y>
- Wang, G., Mang, S., Cai, H., Liu, S., Zhang, Z, Wang, L. & Innes, J. L. Integrated watershed management: evolution, development and emerging trends. *Journal of Forestry Research*, 27, 967-994. <https://doi.org/10.1007/s11676-016-0293-3>

Annexes

Annexe A

Guide d'entretien semi-guidé

L'ordre et la formulation des questions ont changé à travers les entretiens afin de faciliter un rythme et une logique conversationnels. Certaines questions ont aussi été supprimées si le sujet avait déjà été abordé ou s'il ne s'appliquait pas.

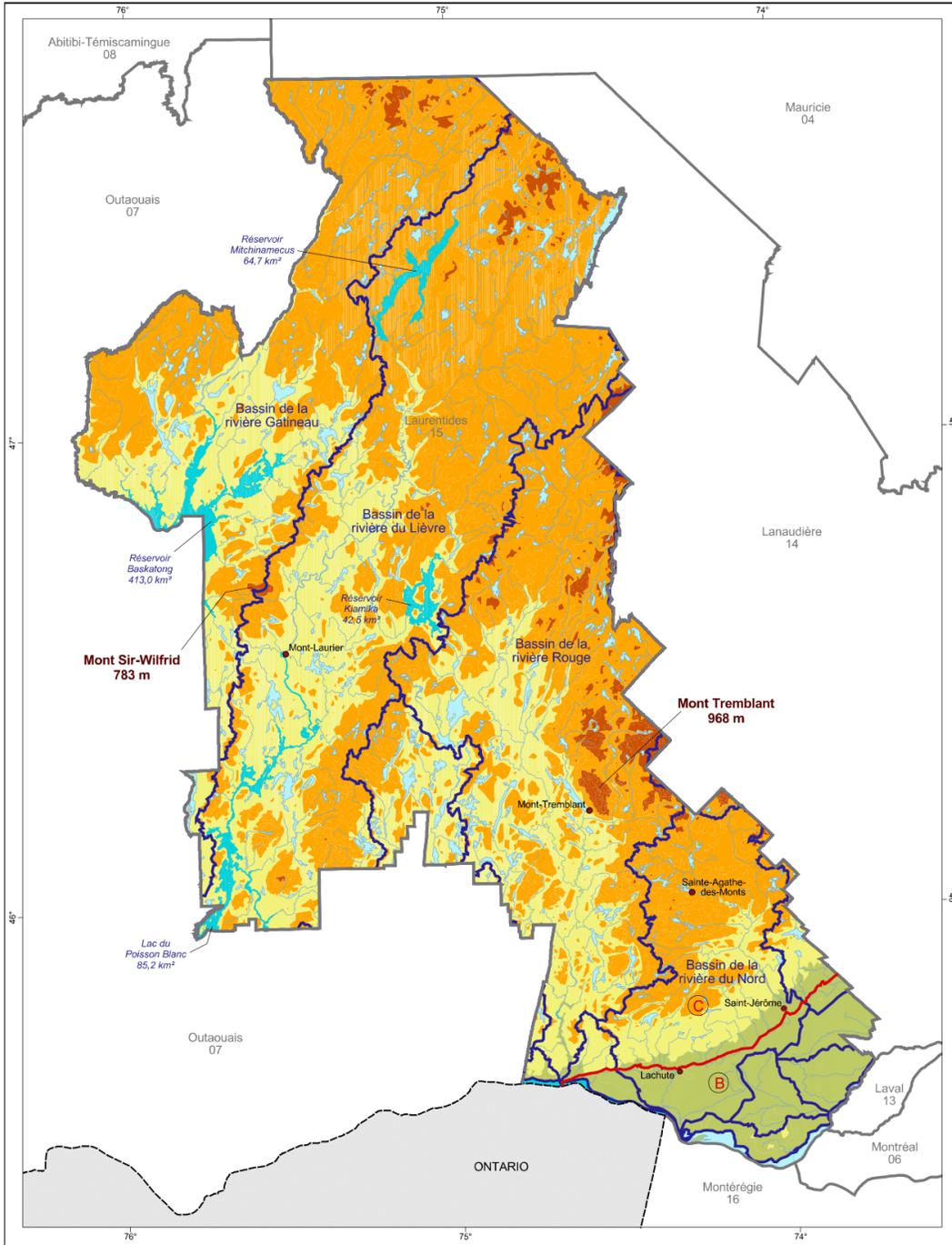
1. Pouvez-vous me parler un peu de l'historique de l'association comme quand elle a été formée ainsi que l'ancienneté et quelques profils des membres?
2. Quelle est la mission principale de votre organisation?
3. Quels sont les principaux enjeux présents sur le territoire de l'association?
4. Quelles actions l'association prend-elle pour adresser les enjeux environnementaux présents sur le lac?
 1. Quelles sont vos principales sources de financement pour ces activités?
 2. Quelle part de votre budget va-t-elle aux activités environnementales?
5. L'organisation prend-elle des actions non centrées sur la protection de l'environnement, quelles sont-elles?
 1. L'association aide-t-elle avec l'esprit de communauté sur son territoire?
6. Le lac a-t-il un accès public ou semi-public?
 1. Si oui, avez-vous connaissance des frais ou des limitations à cet accès?
7. Y a-t-il des activités autour du plan d'eau qui sont interdites ou qui devraient être interdites, car elles constituent une perturbation? Quelles sont-elles?
8. Le plan d'eau est-il considéré un attrait touristique et devrait-il l'être?
9. Avec quels autres organismes l'association fait-elle affaire et pour quelles raisons?
 1. La municipalité joue-t-elle un rôle important dans le contrôle de vos activités?
 2. Connaissez-vous le CRE Laurentides et en faites-vous partie?
10. Quelles informations sont les plus importantes de cette entrevue ou que j'ai pu manquer?

Finir avec informations sur le Forum national sur les lacs du CRE Laurentides.

Voulez-vous retirer quelque chose des données de cette entrevue?

Annexe B

Portrait territorial des Laurentides



Relief (Altitude en mètre)

- 0 - 165 — Plaine
- 166 - 330 — Piémont
- 331 - 578 — Plateau
- 579 et plus — Plateau

Province géographique

- B Plate forme du Saint-Laurent
- C Provinces de Grenville

Hydrographie

- Cours d'eau
- Limite de bassin
- Lac
- Réservoir

Organisation administrative

- Ville, localité
- Région
- Frontière
- Interprovinciale

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 9

1/900 000

Sources
 Référence cartographique (BOTA 250 k) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 1999
 Référence cartographique (BCTC 20 k) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 2003

Réalisation
 Direction régionale de la gestion du territoire public de Montréal
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Gouvernement du Québec, 2006
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

